NOS INSTITUTIONS — NOTRE LANGUE — NOS LOIS

LE COURRIER DE ST-HYACINTHE

71e ANNEE.—No 29 SAINT-HYACINTHE, P. Q. VENDREDI, 14 SEPTEMBRE 1923

LA PRESSE RURALE

SON INFLUENCE ET SON ROLE. — LE GOUVERNEMENT N'EST PAS RASSURE. — OU CELUI-CI S'EST JOUE UN MAUVAIS TOUR. — NE NOUS LAISSONS PAS BAILLONNER.

A Québec, il paraît qu'on a l'oeil sur la presse rurale. Certains politiciens se seraient avisés que les petits journaux hebdomadaires ou bi-hebdomadaires, qui paraissent périodiquement dans toutes les parties de la province, exercent non seulement une influence médiocre, mais une influence considérable sur l'opinion.

On n'a jamais diagnostiqué si vrai. Le rôle de notre presse hebdomadaire, si méprisée qu'elle puisse être par quelques uns, joue un rôle important chez nous, depuis des années, lequel augmente continuellement. Cela, malgré le nombre et l'importance des quotidiens épais, très et trop renseignés.

C'est l'*Autorité*, de Montréal, qui a été l'un des premiers à signaler les craintes exprimées à Québec, dans les centres ministériels, à l'endroit de la petite presse. Le *Progrès du Golfe*, que dirige avec tant de vie M. Eudore Couture, fait écho à ces bruits et les commente avec discernement.

En somme, on ne fait qu'indiquer un état de choses longtemps connu, mais que les politiciens avaient affecté jusqu'ici de négliger ou d'ignorer. L'ennui, pour un gouvernement qui se sent miné comme celui de Québec, c'est que tous ces petits journaux qui pullulent sont de nature ordinairement indépendante, vivent en marge du gouvernement, et, s'ils lui donnent parfois leur appui, peuvent le leur retirer du jour au lendemain.

Il arrive ici un phénomène assez étrange. Il y a vingt-cinq ans, comme on sait, que les libéraux font l'opinion, ou une bonne partie de l'opinion, dans le Québec. Naturellement, cela a eu un contre-coup sur les journaux hebdomadaires, dont un bon nombre se sont donnés corps et âme aux intérêts du parti libéral. Ceci est devenu tellement vrai, et tellement connu, que le gouvernement ne s'est jamais vu dans l'obligation de faire grand'chose pour les garder sous son aile. Les faveurs qu'il avait à distribuer, les contrats d'impression qu'il avait à faire exécuter à l'extérieur, il les donnait à certains journaux quotidiens, capables d'atteindre un plus grand public, mais aussi plus susceptibles de tourner avec le vent.

Nécessairement, il se produisit ceci: les hebdomadaires n'étant pas attachés par les largesses d'un ministère, —nous parlons toujours de la majorité,—ils sont de fait plus indépendants, et capables, sur le moindre signe d'un chef ou l'impulsion d'une partie de l'électorat, de rompre avec les idoles de la veille, de brûler ce qu'ils avaient précédemment adoré. De sorte que le gouvernement, par son incurie ou son insouciance, a mis au monde, ou laissé subsister en toute confiance, des forces capables de se tourner brusquement contre lui.

Ceci pour les hebdomadaires ordinaires. Car il y a, au côté de ceux-ci, les périodiques franchement catholiques et indépendants, dont l'influence n'est à vendre à personne.

D'après l'*Autorité*, un ministre québecois aurait fait récemment, à propos de la presso rurale, les remarques suivantes :

"On ne se doute pas de la puissance des petits journaux qui n'ont que cinquante à deux cents lecteurs par comté, mais qui sont lus par les éléments les mieux instruits de la population. Cette ignorance peut finir par nous jouer de bien mauvais tours."

Ceci montre au moins que le personnage concerné ne se dissimule pas l'importance du sujet. Mais comme n'a pas manqué de le relever le *Progrès du Golfe*, ce n'est pas de journaux de 50 à 200 lecteurs qu'il s'agit ici, mais bien de feuilles nerveuses et solides, parfaitement organisées pour lutter, qui disposent de 500 à 5000 lecteurs. La situation serait donc plus grave que notre homme ne se l'est imaginée.

Ce qui fait surtout la force du journal hebdomadaire, c'est qu'il est lu. Plus que les feuilles à grand tirage, qu'un trop grand nombre d'abonnés,—cela nous est dit tous les jours,—reçoivent pour l'abondance du papier. Une idée jetée par un hebdomadaire bien fait, qui atteint un public ordinairement soigné, a souvent une plus grande portée que dix autres idées de même valeur, noyées dans le fatras de certains quotidiens. Toutes proportions gardées, naturellement.

On s'inquiète, paraît-il, dans les milieux ministériels. Non pas que la petite presse puisse révolutionner le monde en le disant, mais une cohésion de ses forces contre le gouvernement, un jour ou l'autre, pourrait être absolument néfaste. C'est ce que l'on voudrait prévenir. Et l'on se rendrait compte, à Québec, *de la nécessité d'un journal alerte, d'allure non-officielle, pour donner la réplique à ces batteries qui tirent sans relâche sur les positions du ministère.*

Le journal hebdomadaire est une force. Il est bon que les politiciens s'en rendent compte. Il est bon aussi que tous les journaux régionaux le comprennent sérieusement, afin de ne pas compromettre leur action, afin de ne pas se laisser baillonner par aucune influence extérieure.

Harry Bernard

LE CONSEIL EXPLOITEUR

LE *CLAIRON* APPROUVE EN SOI L'OEUVRE DU PATRONAGE. — NOUS DIRA-T-IL, ALORS, POURQUOI SON DIRECTEUR N'A PAS PRIS EN 1915 LA DEFENSE DE CETTE INSTITUTION, LORS DE LA REVISION DE LA CHARTE? —Le PATRONAGE EXPLOITE PAR LE MAIRE ET LE CONSEIL.

Le *Clairon* a enfin publié la lettre du Père Tremblay. Il n'avait pu le faire avant, parce que son directeur était absent le jour de réception, et parce qu'on n'ose pas remuer un pouce dans cette maison, de sa propre initiative, quand le directeur n'y est pas. Enfin, elle est publiée.

Il y a des commentaires en marge de la lettre. Comme ces commentaires coincident avec le retour du directeur, on est en droit de les croire de celui-ci. Et comme, pour pousser le raisonnement plus loin, le directeur du *Clairon* et le maire Bouchard sont revenus en même temps à Saint-Hyacinthe,—M. Bouchard était allé au congrès des municipalités à Shawinigan Falls,—on se demande, plus fortement que jamais, si le directeur du *Clairon* et le maire Bouchard ne font pas qu'un seul et même individu? On le soupçonnait bien un peu, mais notre population en sera plus sûre que jamais, après ceci.

Les commentaires du directeur du *Clairon* sont peu de chose. C'est l'effort d'un homme qui se voit dans un pétrin plus ou moins intéressant, et qui veut en sortir.

Voilà donc notre type qui admet comme bonne en soi l'oeuvre du Patronage, qui n'en a plus que contre son supérieur. Ce qui n'empêche pas que le *Clairon* a tout fait, jusqu'ici, pour perdre dans l'opinion le R. P. Tremblay, supérieur de l'oeuvre du Patronage, et qu'il aurait volontiers ruiné cette oeuvre pour ruiner en même temps son supérieur, si *bonne en soit* que fût celle-là. Ce qui n'empêche pas que le conseil de ville, dont M. Bouchard, propriétaire du *Clairon*, est le chef reconnu, poursuit l'oeuvre du Patronage—bonne en soi,— devant les tribunaux civils, sans préjudice à son supérieur. Et c'est ce supérieur que le *Clairon* déteste. Et parce qu'il le déteste, c'est au Patronage, qu'il approuve dans le fond,—il le dit, qu'il s'en prend.

On dira que c'est là un drôle de raisonnement et une attitude plus qu'étrange. Mais c'est comme ça!

Nous ne relèverons pas ligne par ligne l'article du dernier *Clairon*; ce serait perdre du temps. Disons encore, cependant, que celui-ci revient sur les pensions payées par certains orphelins au Patronage, qui leur donne asile. C'est vrai, le *Courrier* a dit que certains orphelins, qui en étaient capables, payaient quelque chose à la maison qui les hébergeait. Mais le *Clairon* et le maire savent bien, comme tout le monde, que cette pension est la plupart du temps dérisoire, étant donnée la pauvreté de ces orphelins. Le *Clairon* ne peut partir de cette pension payée pour conclure à l'industrie du Père Tremblay, — comme il dit avec sa polisonnerie éhontée, — à l'enrichissement du supérieur du Patronage, et s'autoriser de ces déductions pour ameuter le quartier no. 5 contre l'oeuvre du Patronage.

Le Patronage, nous le répétons, n'est pas une maison commerciale ni une institution financière. C'est une maison de charité, une maison pauvre, qui adopte les orphelins et en prend soin jusqu'à ce qu'ils soient en état de gagner leur vie. Il n'y a que le journal du maire et le conseil de ville qui paraissent ignorer cette vérité. Et encore le conseil n'est-il pas logique avec lui-même puisqu'il s'adresse invariablement au Patronage, par l'entremise du chef de police, quand il a des enfants pauvres à placer.

Le Patronage n'est pas fait pour recevoir les enfants de la ville exclusivement des autres. Il est soutenu encore plus par les paroisses du diocèse que par la ville elle-même, et c'est logique que ces paroisses puissent y faire adopter quelques uns de leurs enfants pauvres et orphelins. Il n'en est pas moins vrai que c'est la ville de Saint-Hyacinthe, malgré sa contribution moindre, qui bénéficie le plus des avantages offerts, par le Patronage, à la jeunesse. On n'en prendra pour preuve que le recours qu'y a eu, à des reprises nombreuses, pendant 18 années, notre conseil de ville.

Mais puisque le *Clairon* approuve l'oeuvre du Patronage en soi, comme il le dit en son dernier numéro, et puisque le maire de la ville est propriétaire du *Clairon*, ce journal renseigné pourra-t-il nous dire comment il se fait que le conseil de ville, lors de la revision de la charte municipale, a refusé de mettre le Patronage sur le même pied que les autres institutions de charité de la ville, sur le même pied que l'Hôtel-Dieu et que l'Ouvroir? Le *Clairon*, dans le temps,— il devait, alors comme aujourd'hui, approuver en soi l'oeuvre du Patronage,—aurait bien pu mener une campagne en règle contre le conseil, pour lui faire considérer le Patronage comme simple oeuvre de charité, au même titre que les autres. Et le propriétaire du *Clairon*, qui mène le conseil de ville au doigt et à l'oeil depuis tant d'années, aurait pu donner lui aussi un bon coup d'épaule au Patronage, — le *Clairon*, son journal, approuve en soi l'oeuvre du Patronage,—et user de son influence pour que cette maison fût mise sur un pied égal avec les autres institutions charitables de la ville.

Mais ni M. Bouchard ni le *Clairon* ne l'ont voulu.

Le *Clairon* parle de l'exploitation de la Commission Scolaire par le Père Tremblay. Après ce que nous avons vu, il paraît bien que, s'il y a quelque part exploitation, elle ne part pas du Patronage. Au contraire, elle partirait du conseil de ville et du maire par rapport au Patronage. Parce que le maire y laisse loger ses parents pauvres, que deux autres conseillers ont fait de même dans le passé, et que le conseil comme corps poursuit le Patronage devant les tribunaux, après y avoir envoyé dans le passé, chaque fois qu'il s'en présentait, tous les orphelins pauvres de la ville. S'il y a des exploiteurs, ce ne sont pas ceux qu'on accuse!

L'Illettré

Ce qu'on dit de nous

Notre maire jugé ailleurs

Nous reproduisons ici, pour mémoire, ce qu'écrivait à l'*Action Catholique* de Québec M. Ferdinand Bélanger, en date du 6 septembre, à propos du maire Bouchard et de son attitude à l'endroit du Patronage de cette ville:

"M. Bouchard, écrit-il, s'essaie à tromper. Et, je crois bien que depuis longtemps déjà, il possède le métier. car il passe pour avoir été à bonne école et avoir obtenu, avec grande distinction, émancipation de la vérité et de la logique.

"Mais, cette fois, il désire vraiment se surpasser lui-même, battre son propre record, comme disent les Américains, et accomplir un véritable tour de force. Il s'est mis en tête, en effet, de faire avaler au public de Saint-Hyacinthe, que les Patronages sont une entreprise payante. Vous pensez bien que M. Bouchard aimerait mieux prendre des actions et des débentures dans la lune que de se mettre de moitié dans l'exploitation de ce qu'il nomme, avec une courtoisie de portefaix "la petite industrie du Père Tremblay". En vérité, ce maire aussi distingué qu'un vulgaire "porteur d'eau" mais plus intelligent que le commun des "porteurs d'eau", ne s'imagine pas que le Patronage de Saint-Hyacinthe peut vivre autrement que de charité. Seulement le Patronage fait le bien, ce qui fatigue M. le maire. Le Patronage réunit, gratuitement, les jeunes gens pour leur donner un complément d'éducation physique et morale, pour les instruire et les amuser. Et M. le maire Bouchard,—qui, soyez certains, n'en croit pas un mot lui-même, —voudrait convaincre ses administrés que cette charité du Patronage est productrice de revenus superbes, peut s'assimiler à l'industrie des cochers de place, des laitiers, des bouchers, et doit comme toute industrie prospère payer taxes à la ville. Saint-Hyacinthe, qui avale M. Bouchard comme maire et député, autant de fois qu'il le faut, avalera-t-il, en plus, des bourdes de cette grosseur?"

En marge des événements

Colère jaune

L'*Orange Sentinel*, la feuille jaune du bilieux M. Hocken, vient de faire une colère folle parce que M. Bureau, ministre des Douanes à Ottawa, a osé faire imprimer un timbre d'accise bilingue. Elle crie, comme bien l'on pense, à l'autocratie du Québec, à la *French domination* et à l'oppression cléricale.

"Chaque fois, écrit la *"Sentinel," qu'un citoyen du Canada va lécher un timbre d'accise pour l'apposer à un chèque ou à un reçu, après le premier octobre, son attention sera attirée de force à l'oppression française et cléricale."*

Et le reste est à l'avenant. La feuille orangiste, qui ne manque pas d'audace, cite l'acte de l'Amérique Britannique du Nord et tous les documents que vous voudrez, pour prouver qu'un timbre bilingue est anticonstitutionnel. En un temps où l'on fend des cheveux en quatre pour établir en Ontario l'ère de la Bonne Entente, la *Sentinel* est au moins malhabile. M. J.-Albert Foisy, qui rappelle toutes ces choses à l'*Action Catholique* de Québec, conclut comme suit:

La "Sentinel" craint que le timbre d'accise soit le prélude des timbres postaux bilingues; souhaitons qu'il en soit ainsi et, approuvons si bien le ministre qui a donné le timbre bilingue d'accise, que les autres se sentent portés naturellement à faire de même. Ce ne sera d'ailleurs que justice.

Les Turcs

Une femme-médecin qui arrive de Turquie, le Dr Caroline Maule, a fait une conférence à Montréal sur ce pays des sultans, si lointain et peu connu. Elle a dit entre autres que les Turcs sont trop souvent calomniés dans les pays occidentaux, et qu'ils ne sont pas les sauvages qu'on nous peints ordinairement. Les récits de cruautés turques, de massacres de chrétiens par les Tures, sont la plupart du temps exagérés. Beaucoups de rapports de ce genre sont même très inexacts. Quant aux Arméniens, ils sont trop souvent, lorsqu'ils sont riches et influents, les jouets des ennemis de la Turquie. Voilà qui éclaire d'un jour nouveau une foule d'histoires et de racontars. Les Turcs peuvent avoir leurs torts, mais il ne faut pas se fier, pour les juger, sur les dépêches des grandes agences de nouvelles, payées et maintenues par des groupes financiers souvent intéressés à la coloration de la vérité.

En Acadie

M. Charles Gautier, rédacteur du *Droit* d'Ottawa, qui arrive d'un voyage dans l'Acadie, résume ses observations dans son journal.

"Si nos frères acadiens, écrit-il, ont, en général, traversé la crise du fanatisme mesquin et querelleur que nous connaissons si bien, nous d'Ontario, ils sont encore soumis à un régime d'exception.

"La langue française est complètement ignorée par la loi; les écoles confessionnelles n'ont pas le droit d'existence: le français dans les écoles publiques n'est pas reconnu; il n'est que toléré dans certaines circonstances. S'il est des adoucissements à ce régime il est dû à la bonne volonté des gouvernants actuels, à l'esprit de patriotisme et de générosité de certains officiers de l'Instruction publique, et non pas aux textes de lois qui, comme dans notre province et les provinces de l'Ouest font fi du droit naturel et de la Constitution.

"Malgré tout, les Acadiens vivent dans la paix et l'espérance; ils ont confiance dans la Providence et tout particulièrement dans la Vierge qu'ils ont adoptée comme patronne et pour laquelle ils ont une tendre et touchante vénération."

Ceci nous met au courant, en peu de mots, d'une situation avec laquelle nous ne sommes pas très familiers. En tout cas, nos frères Acadiens vivent dans des conditions bien préférables à celles où gémit l'élément canadien français dans l'Ontario. Les tenants de la Bonne Entente ont encore à faire là-bas.

Le désastre japonais

Le récent désastre du Japon, avec un total de quelque 500,000 morts, est le plus grand qu'on ait enregistré, de même nature, depuis le commencement de l'ère moderne. On peut en juger par le tableau qui suit, donnant l'endroit des principaux tremblements de terre, le nombre des morts et l'année:

Années	endroit	morts
1693	Sicile	60,000
1724	Lima	18,000
1755	Lisbonne	50,000
1783	Calabre	60,000
1791	Quito	41,000
1791	Caracas	12,000
1822	Aleppe	22,000
1857	Calabre	10,000
1860	Mendoza	12,000
1868	Perou et Equateur	25,000
1880	Manille	3,000
1883	Ischia	2,000
1883	Krakatoa	35,000
1886	Charleston	
1896	Japon	26,000
1902	Mont Pelé	20,000
1905	Indes	15,000
1906	San Francisco	1,500
1906	Valparaiso Chili	2,500
1907	Jamaïque	1,00
1908	Messine et Calabre	77,000
1912	Dardanelles	6,000
1914	Sakurashima, Japon	200
1914	Konia, Asie Mineure	2,000
1915	Italie (janvier 13) 25,000 à	50,000

Le malheur des uns...

Nos malheurs font toujours le bonheur de quelques uns. Cela est aussi vrai des peuples que des individus. Et le dernier désastre du Japon ne sera pas sans conséquences sur la politique internationale Ainsi l'Angleterre va profiter considérablement du tremblement de terre qui a partiellement détruit Tokyo et Yokohama. Voilà le peuple japonais reculé de dix ans en arrière, son influence réduite dans des proportions considérables, tant en Orient que par rapport à la politique mondiale. Il est possible que Londres, pour quelques années, ne soit plus aussi pressée de faire de Singapour une forteresse inexpugnable; ce n'est plus aussi important. Il y a bien encore les Etats-Unis, avec lesquels il faut compter, mais il est toujours plus facile d'avoir l'oeil d'un côté que de deux à la fois. L'influence japonaise en Extrême-Orient tracassait horriblement les politiciens de Londres; le désastre qui frappe la nation nippone va leur procurer quelques années de soulagement, pendant lesquelles ils pourront s'occuper activement ailleurs. Et l'on sait que la besogne ne manque pas, dans l'administration de cet organisation monstre qu'est l'Empire britannique. En attendant, surveillons le cours du change; la livre sterling va monter.

Dansera-t-il ?

Cela semble bien décidé, le prince de Galles vient au Canada. Seulement, il ne paraît pas disposé à danser. Pas du tout. Les dames qui l'attendent depuis 1919 en seront quittes pour leurs frais. Il se rendra directement à son ranch de l'Alberta, où il a l'intention de se reposer en paix, comme un simple mortel en vacances. Un personnage de sa suite a déclaré qu'il n'avait aucun programme de préparé pour son séjour au Canada. Voilà au-delà de trois ans qu'il vit selon les exigences de programmes de toutes sortes, et il en a suffisamment. Nos danseuses nationales devront en faire leur deuil. Après tout, elles doivent savoir que le prince n'est pas homme à se laisser enjôler facilement, qu'il a dansé dans toutes les parties du monde, fréquenté des milliers de salons, et qu'il n'a jamais pour cela risqué une demande en mariage. Donc, à quoi bon?

H.B.

AGRICULTURE

L'enlèvement et le soin du miel en rayons

(*Notes des Fermes Expérimentales*)

Si la récolte de miel est forte et de longue durée, on peut enlever la plus grande partie du miel produit avant que cette récolte soit terminée. Il vaut mieux enlever les hausses de sections au fur et à mesure qu'elles sont remplies. On évite ainsi les taches et les dépôts de propolis. Il est assez facile d'enlever les hausses pendant la miellée car on a peu à craindre des abeilles pillardes.

A mesure que la production du miel baisse, on ne rajoute des hausses qu'en petit nombre afin d'avoir le plus de sections possible finies avant que la rentrée du miel cesse. Il peut être nécessaire de réduire le nombre des hausses. Ce n'est pas un bon système que de laisser à cette époque une hausse jusqu'à ce que toutes les sections soient remplies car les sections peuvent se salir au passage des abeilles. Il vaut mieux enlever les sections au fur et à mesure qu'elles sont remplies en concentrant les sections non remplies dans le plus petit nombre de hausses possible. Lorsque la rentrée du miel touche à sa fin, il faut donner les sections non encore finies aux meilleures ruches. Lorsque les sections sont finies dans les rangées centrales on peut les remplacer par des sections non finies prises dans les rangées extérieures. Il est bon d'enlever toutes les sections avant que la rentrée du miel cesse complètement.

Dès que les hausses sont vidées au moyen de sorties à abeilles, il faut les porter au laboratoire et prendre les moyens nécessaires pour empêcher le pillage. On peut également vendre avantageusement dans la localité les sections qui ne sont que partiellement remplies mais celles qui ne contiennent qu'une petite quantité de miel peuvent être empilées près du rocher et on laisse les abeilles les vider. Ces sections vides peuvent être employées comme appats l'année suivante.

Le miel en rayon doit être déposé dans une chambre et chaude et sèche, pour éviter qu'il ne se gâte. S'il est exposé a de grands écarts de température, l'humidité peut se condenser sur la surface des opercules et le miel absorbe cette humidité ou encore il peut se granuler dans le rayon. S'il est exposé à la gelée, les rayons se fendent et le miel coule, la température de la chambre ne doit pas descendre au-dessous de 70 degrés F. Il vaut mieux qu'elle soit maintenue entre 80 et 90 degrés F.

Le miel en rayons qui est bien raffiné peut être conservé dans les hausses jusqu'à ce qu'il soit prêt à être expédié. On empile les hausses en tas bien serrés, fermés par dessus et par dessous; le miel se garde ainsi bien mieux et conserve son arôme. Il est moins exposé également aux papillons de la cire. Certains apiculteurs trouvent nécessaire de fumiger pour contrôler cet insecte.

Le miel en rayonsest généralement mis dans des cartons simples ou dans des caisses contenant 24 sections. Avant de placer les sections dans les cartons ou dans les caisses, il faut gratter le bois pour le débarrasser du propolis ou des taches. Les sections qui coulent ne doivent pas être emballées.

C.B. GOODERHAM,
Apiculteur du Dominion

:o:

L'éclaircissage des pommes

(*Notes des Fermes Expérimentales*)

On éclaircit les pommes sur les arbres pour avoir moins de pauvres fruits. Les fruits sont de qualité inférieure parce qu'ils sont abîmés par des insectes ou des maladies, qu'ils sont trop nombreux par grappe et qu'il en résulte un manque de grosseur et d'uniformité, ou parce que la pollinisation a été mauvaise. L'objet de l'éclaircissage est d'enlever les mauvais fruits et aussi quelques-uns de ceux qui poussent en groupes, pour que les pommes qui restent puissent devenir plus grosses, qu'elles soient plus uniformes et qu'elles aient une meilleure couleur. Sans doute, il est très important que les fruits nouent bien, mais il ne faut pas s'attendre non plus à ce que les arbres qui portent une récolte abondante donnent une grosse proportion de pommes de première qualité. Cela peut se voir sur des arbaes très vigoureux, poussant dans des conditions tout à fait favorables, mais en général, s il y a beaucoup de fruits il vaut mieux les éclaircir pour se débarrasser des pommes no. 3. Les fruits de qualité inférieure ne rapportent pas grand'chose et les frais d'éclaircissage sont compensés et au-delà par le fait que l'on n'est pas obligé de cueillir et d'emballer ces fruits. En Nouvelle-Ecosse l'éclaircissage se fait vers la mi-juillet ou plutôt, après que les pommes mal pollinisées sont tombées. Cette chute des fruits suffit parfois pour éclaircir la récolte, elle l'éclaircit même trop dans certains cas et il est inutile alors de rien enlever, à part des fruits malades ou mal formés. Il ne faut pas retarder l'éclaircissage plus tard qu'à la deuxième ou troisième semaine de juillet, lorsque les pommes mesurent un demi à trois quarts de pouce de diamètre, car la chute des fruits est terminée à cette époque et les pommes qui restent bénéficient de l'enlèvement des autres. Si les fruits sont nombreux, il faut les éclaircir à un par groupe ou même, dans les cas extrêmes, on pourrait enlever entièrement quelques groupes. On prétend parfois que les fruits devraient être au moins à quatre pouces d'écartement, certains arboriculteurs disent à six pouces, d'autres prétendent qu'un intervalle de huit pouces est suffisant. Des expériences faites sur des pommiers Ben Davis, à Kentville montrent que 23 pour cent des pommes ont été enlevées lorsque les fruits ont été éclaircis à quatre pouces d'écartement, 22 pour cent lorsqu'ils ont été éclaircis à un fruit par grappe, et 36 pour cent lorsqu'ils étaient éclaircis à six pouces d'écartement.

Il est nécessaire d'enlever les fruits avec une paire de petits ciseaux à tailler, faits spécialement pour cela. Ce travail se fait rapidement, sans abimer les fruits qui restent. On ne saurait le faire sans danger à la main. On peut se servir d'une échelle légère, comme celle que l'on emploie pour cueillir les fruits. Il suffit d'une heure passée sur un arbre qui porte de huit à dix barils pour faire un assez bon ouvrage. Un essai fait sur des Gravensteins qui portaient une récolte abondante a donné les résultats que voici :

Pommiers éclaircis	Pommiers non éclaircis
70.1 pour cent.	42. pour cent
23.8 " "	38.65 " "
5.6 " "	16.13 " "
.5 " "	3.22 " "

No. 1
No. 2
No. 3
Rebuts

On voit par ce qui précède que lorsque les fruits sont éclaircis il en résulte une forte augmentation dans le pourcentage de fruits no. 1 beaucoup des pommes no. 2 passent dans cette catégorie et les no. 3 sont presque entièrement supprimés. Le fait que les pommes no. 2 passent dans la catégorie no. 1 explique la petite perte de récolte qui résulte de l'éclaircissage. Dans certains cas il n'y a pas de perte. Dans l'expérience que nous venons de mentionner la réduction en masse n'a été que de 1.67 pour cent. Dans les expériences d'éc aircissage sur les Ben Davis la proportion de fruits no. 3 a été abaissée de 18 pour cent et celle des no. 1 et no. 2 augmentée de 20 pour cent, par comparaison à la récolte donnée par des arbres semblables, non éclaircis. Dans les expériences sur les Starks la proportion de fruits no. 3 a été réduite de 12 pour cent et celle des no. 1 et no. 2 augmentée de 16 pour cent. Pour les Greenings les no. 3 ont été réduites de 10 pour cent et les no. 1 et no. 2 augmentées de 15 pour cent.

Si l'éclaircissage était plus généralement pratiqué on économiserait beaucoup de temps dans le maniement de la récolte sur la ferme et dans l'entrepôt d'emballage, et tous les frais nécessités par cette opération seraient payés et au-delà par cette économie.

W. S. Blair,
Régisseur,
Station expérimentale d
Kentville, N. E.

:o:

La production de miel extrait

(*Notes des fermes expérimentales*)

L'aviculture est essentiellement une industrie de prévoyance et de préparatifs. Ces préparatifs, pour la récolte de l'année prochaine doivent être commencés avant que la récolte de cette année soit rentrée ; c'est-à-dire que les fondements de la récolte de l'année prochaine aurait dû être posés l'été dernier, avant la fin de la miellée principale. Ceci consiste à voir à ce que chaque ruche ait à sa tête une bonne reine féconde et à bien hiverner la ruche pour qu'elle ait une population nombreuse au printemps et enfin, au moment de l'examen du printemps, à rogner les ailes des reines pour faciliter le contrôle des essaims.

Il faut prendre tous les moyens pour encourager l'élevage du couvain, à partir du moment où les abeilles sont sorties de leurs quartiers d'hiver jusqu'à ce que la miellée principale commence. S'il y avait une dizette de nectar entre la floraison des arbres fruitiers et la miellée principale, alors il serait nécessaire de nourrir pour stimuler cet élevage. Assurez-vous que la reine a toute la place qu'il faut pour pondre ses œufs. Si elle n'en a pas suffisamment, installez par dessus une deuxième chambre à couvain.

Comme le miel vient tout d'un coup, il faudra avoir suffisamment de hausses pour recevoir la récolte. On compte généralement trois hausses profondes ou leur équivalent par ruche mais ce nombre peut varier suivant la localité.

On s'aperçoit que la miellée a commencé lorsque les abeilles manifestent des signes d'activité spéciale à l'entrée de la ruche et lorsqu'elles paraissent alourdies en revenant à la ruche. D'autres indications à l'intérieur de la ruche sont la présence de cire blanche et de nouveau miel luisant à travers les cellules.

Une autre indication et qui est infaillible, c'est le poids de la ruche mise sur une balance.

Toutes les manipulations données à la ruche n'ont qu'un objet : c'est d'assurer le bien être et le contentement des abeilles. C'est le meilleur moyen d'empêcher l'essaimage et de tenir les ouvrières au travail. Pour que les abeilles soient à l'aise, il faut ventiler si cela est nécessaire. On soulève la ruche sur des blocs d'un pouce insérés entre elle et la planche de base. On peut ventiler le dessus en abaissant deux pouces de la couverture sur le devant et en soulevant le couvercle avec un bloc de bois d'un pouce.

Faites un examen tous les neuf ou dix jours pour vous assurer qu'il y a de la place pour le miel qui rentre et pour prévenir les préparatifs d'essaimage. Avant de mettre la première hausse, mettez la reine dans la chambre inférieure à couvain avec un garde-magasin par dessus ; s'il fait assez chaud pour qu'il n'y ait pas de danger que le couvain se refroidisse, mettez la hausse à miel ensuite, avec la chambre supérieure à couvain par dessus, sinon mettez la chambre supérieure à couvain d'abord, avec une hausse par-dessus. Lorsqu'une hausse est aux tiers pleine, ce dont on juge par le poids, on la soulève et l'on met une autre entre elle et la chambre à couvain. On laisse les hausses en place jusqu'à ce que tout le miel ou au moins les deux tiers du miel soient operculés. C'est là une précaution très importante, car le miel non operculé n'est pas mûr.

Si, en examinant, vous trouvez des œufs dans les cellules royales, prenez-en note sur la fiche de la ruche ; si, à l'examen suivant, vous trouvez encore des oeufs ou des larves dans les cellules royales, traitez immédiatement la colonie contre l'essaimage. Un moyen de traitement qui est très efficace est celui qui consiste à détruire les cellules et à enlever la reine. (On se sert de la reine et d'un cadre à couvain pour former le noyau d'une petite colonie.) Neuf jours plus tard on détruit encore toutes les cellules royales et l'on donne une reine pondeuse. Il est toujours bon d'avoir de jeunes reines élevées dans le rucher ou importées pour les cas d'urgence.

Quel que soit le moyen de contrôle employé, son but ne doit pas être de diviser la colonie. S'il sort un essaim naturel, enruchez-le sur le vieux support, laissez la colonie-mère à côté pendant sept jours pour que ces abeilles puissent renforcer l'ancien lorsqu'il sera enlevé.

A. H. W. Birch,
Apiculteur.

o

Les ravages des mites rouges dans le poulailler

(*Notes des fermes expérimentales*)

Peu d'éleveurs de volailles se rendent compte des dégâts que cause la mite rouge. Dès que le temps se réchauffe ces mites se multiplient à un tel point que tout le poulailler en devient infesté.

La mite rouge est le plus dangereux de tous les parasites externes qui attaquent les volailles, et si on ne prend pas le moyen de la combattre, elle cause des ravages beaucoup plus grands que la plupart des aviculteurs ne s'imaginent.

Ces parasites sont extrêmement nuisibles pour les jeunes poulets et les poules couveuses. La perte continue des jeunes poussins et les mauvaises éclosions des œufs placés sous les poules sont souvent dues à l'irritation causée par la présence de ces mites.

L'attaque de hordes de mites affaiblit les volailles et les rend sujettes à bien des maladies, abaissant ainsi sensiblement la production des œufs.

Beaucoup des savants sont convaincus que la morsure de la mite est vénéneuse et qu'elle cause ainsi beaucoup plus de mal que l'affaiblissement visible causé par la perte de sang.

Sans aucun doute, bien des cas de maladie et d'anémie apparaissant vers la fin du printemps, en été et en automne, sont dus directement à ce fléau ; c'est pourquoi il est utile de donner des renseignements qui permettront de découvrir et de combattre cette mite.

Beaucoup de gens ne savent pas que leur poulailler contient des mites. Ils ne visitent pas leur poulailler la nuit et la mite est nocturne. Elle redoute la lumière. On voit rarement la mite adulte sur la poule le jour mais elle sort des tas de saletés qui sont accumulés dans les fentes des poulaillers et des meubles et grimpe sur le juchoir pour se gorger du sang de sa victime.

Lorsqu'il fait froid les mites sont à l'état dormant et on ne les voit que rarement ; mais l'été les fait sortir par myriades et si on ne prend pas de vigoureux moyens de les combattre, les poules infestées peuvent en mourir et toute la basse-cour devient généralement anémique et cesse de pondre.

On peut facilement s'apercevoir de la présence de la mite en examinant les juchoirs et les nids. Il est bon de passer la main sous les juchoirs une fois par jour pour voir, au toucher s'il y a des mites qui adhèrent.

Si la mite existe on peut prendre des mesures pour l'exterminer immédiatement et débarrasser le bâtiment de tous les matériaux qui peuvent lui donner azile. On enlèvera les meubles on les frottera avec un balai à paille raide pour en enlever les saletés et on sature l'intérieur du bâtiment et les meubles avec un germicide puissant, au moyen d'une pompe à pulvérisation ou d'une brosse.

Quelques sous-produits de goudron de charbon, employés comme pulvérisation, n'ont pas tous la même efficacité lorsqu'ils sont employés dans des solutions fortes économiques ; mais lorsque ces mites se trouvent par petits groupes et seulement dans certains endroits, ces insecticides peuvent être appliqués avec une brosse dans toute leur force commerciale.

Une solution d'acide carbolique de cinq à dix pour cent est très efficace mais non pas sans danger comme pulvérisation ; mais on peut en recommander l'emploi à condition que les précautions voulues soient prises.

La préparation la plus économique et la plus efficace est une solution de cinq à dix pour cent de pétrole et de mousse de savon, que l'on doit appliquer deux fois à intervalle de deux ou trois jours entre les applications.

Walter T. Scott,
Service de l'Aviculture,
Ferme expérimentale centrale.

AVIS aux PRESSEURS DE FOIN

Extrait de la loi du Gouvernement Fédéral émanée en 1918 concernant la vente et l'inspection du Foin et de la Paille.

8-9- GEORGES V.

Art. 340 f. Au Canada, tout presseur de foin ou de paille en balle doit attacher à chacune de ses balles, qu'il vend ou offre en vente une étiquette, sur laquelle doivent être écrits en caractères bien lisibles son nom et l'adresse de sa maison d'affaires, ainsi que le poids de la dite balle. Cette étiquette doit être solidement attachée à la balle, et avoir au moins un pouce et demi de lar sur trois pouces de long.

L'article 340 g. dit que toute personne qui ne se conformera pas à la loi sera passible d'amende.

Nous avons en vente des étiquettes conformes à la loi et approuvées par l'Association Canadienne des Marchands de foin ainsi que par les autres autorités compétentes.

En voici un fac-similé:

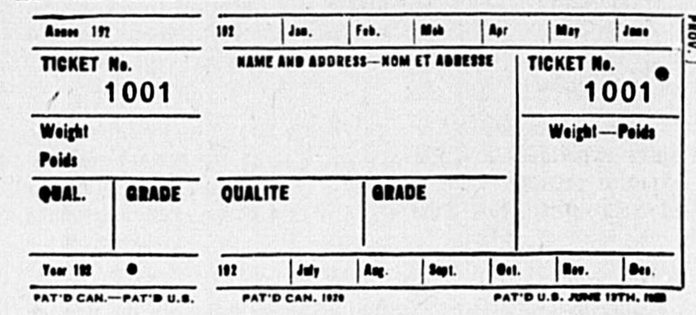

Prix : 50 sous le livret de 100, en vente aux Bureaux du **Courrier de St-Hyacinthe, 68 rue Ste-Anne**

?

QUI FERA VOS

IMPRESSIONS

Notre atelier est en état de donner satisfaction à tous nos clients. La fermeture de " La Tribune " nous amènera une augmentation de travaux, mais nous sommes en position de faire toutes impressions, telles que :

Volumes, Brochures, Catalogues,

Programmes, Pamphlets,

Circulaires, Etc.

Soit les travaux de ville, soit les impressions de volumes, soit tout autre travail d'imprimerie, nos ouvriers et nos machines sont en état de les exécuter avec rapidité et perfection. Commandes par malle remplie avec soin.

CONFIEZ-NOUS
VOS TRAVAUX

La Cie d'IMPRIMERIE et COMPTABILITES

OU

Le COURRIER de ST-HYACINTHE, 68 Ste-Anne.

La Compagnie Manufacturière F.-X. Bertrand

SAINT-HYACINTHE

FONDERIE ET CONSTRUCTIONS MECANIQUES.

Engins et chaudières à vapeur de deux à 150 forces, pour moulins à scie, Boutiques à Bois, Fabriques à beurre et installations diverses. Gréments de moulin à scie, Délignoeuses, Monte-billots, Machines à bardeaux, Scies à découper et à refendre. — Planeurs, Embouveteurs, Corroyeurs, Moulureurs, Façonneurs, Scies à ruban, Tours à bois, etc. Grues à vapeur de toutes dimensions. (Hoisting Engines.) Borne fontaines, Valves et tuyaux d'aqueduc, Engrenage, Pompes, ouvrages de fonderie et réparations de toutes sortes. Réparations d'automobiles et Engins à gasoline. . . . .

FEMINA

LES PAUVRES

Il est ainsi de pauvres coeurs
avec, en eux, des lacs de pleurs,
qui sont pâles, comme les pierres
d'un cimetière.

Il est ainsi de pauvres dos
plus lourds de peines et de fardeaux
que les toits des cassines brunes,
parmi les dunes.

Il est ainsi de pauvres mains,
comme feuilles sur les chemins,
comme feuilles jaunes et mortes,
devant la porte.

Il est ainsi de pauvres yeux
humbles et bons et soucieux
et plus tristes que ceux des bêtes,
sous la tempête.

Il est ainsi de pauvres gens,
aux gestes las et indulgents
sur qui s'acharne la misère,
au long des plaines de la terre.

Emile VERHAEREN

JAPONAISERIES

Ce matin, bâillant aux corneilles,
Le long des vitrines marchant,
J'ai vu des petites merveilles
Dans la boutique d'un marchand.

C'étaient des japonaiseries
Comme tu les aimes, je sais...
Bibelots, étoffes fleuries,
Et, les admirant, je pensais:

"Si je lui rapportais ces choses
Pour son petit boudoir vert d'eau,
Comme ses chères lèvres roses
Me souriraient, à ce cadeau!..."

J'entrai donc pour faire l'emplette;
Mais, vraiment, j'étais trop naïf!
Ma bourse est celle d'un poète,
Et le marchand était un juif!

Les belles japonaiseries,
Les satins bleu-ciel, rose-chair,
Et les grandes robes fleuries,
O mon amour, coûtaient trop cher!

Mais, après tout, je m'en console!
Pour ton boudoir aux rideaux verts
Pour la vitrine, la console,
Je t'ai fait ces choses... en vers...

Edmond ROSTAND

LA CHANCE

Et pourtant, nous pouvions ne jamais nous connaître
Mon amour, imaginez-vous
Tout ce que le sort dut permettre,
Pour qu'on soit là, qu'on s'aime, et pour que ce soit nous?
Tu dis: "Nous étions nés l'un pour l'autre." Mais pense
A ce qu'il dut falloir de chances, de concours,
De causes, de coïncidences,
Pour réaliser ça, simplement, notre amour
Songe qu'avant d'unir nos têtes vagabondes,
Nous avons vécu seuls, séparés, égarés
Et que c'est long, le temps et que c'est grand, le monde,
Et que nous aurions pu ne pas nous rencontrer.

Paul GERALDY

Les beaux contes

La chambre Directoire

—Nous mettons à présent en vente la chambre Directoire! déclara M. Delagelle, l'expert bien connu de la rue La Boétie.

—Nous vendons la chambre Directoire! répéta le commissaire-priseur, debout sur l'estrade-bureau.

Une vague d'attention et d'extrême intérêt submergea le public qui s'entassait dans la salle de l'Hôtel des Ventes, où l'on dispersait le fameux mobilier du château des Griffins-Besants.

—Une chambre Directoire, continua l'expert, composé d'un lit avec sa garniture du temps, d'un secrétaire, d'une table, d'un console avec sa glace et son trumeau, de six chaises et de deux fauteuils. Le tout en parfait état de conservation...

—En parfait état de conservation! répéta, mué en nymphe Echo, le commissaire-priseur.

—Les peintres, sur fond ivoire, sont de la plus grande finesse! précisa l'expert...Elles sont présumées avoir été exécutées, d'après les dessins de David, par ses élèves... La tapisserie est au petit point et d'époque...Deux cent cinquante mille francs nous demandons.

—On demande deux cent cinquante mille francs!... redit le commissaire-priseur... Deux cent cinquante mille.... qui dit un prix?

—Deux cents francs! eut l'aplomb de proférer un vieux minable négociant du "marché aux puces", installé au premier rang.

—Commençons, reprit le commissaire-priseur, sans tenir compte de l'initiative ridicule du pseudo-chiffonnier plaisantin.

Trente mille dit une voix de femme.

Tous les yeux se tournèrent du côté de la voix et distinguèrent une jolie femme d'une trentaine d'années, coiffée d'une toque en velours vert canard très seyante, vêtue d'un tailleur bleu marine dont l'élégante simplicité était relevée par la collaboration fashionable d'un luxueux renard bleu.

La dame, *assise au second rang* des banquettes de côté, le buste droit, ses mains bien gantées croisées sur un porte-cartes au monogramme en platine, indéchiffrable selon l'usage, dirigeait vers le commissaire-priseur un petit menton volontaire.

—A trente mille, commençons.

—Trente-cinq...ajouta le représentant de la maison Gartenhog.

—Quarante..., Quarante-cinq... Cinquante... Soixante... Quatre-vingt quinze!... compta le commissaire-priseur en désignant de son marteau d'ivoire plusieurs enchérisseur empressés.

—Cent mille! dit, les dents serrées, la dame à la toque canard.

Après un bref repos sur le palier des cent mille, le fameux "feu des enchères" recrépita de nouveau:

—Cent vingt! Trente! Quarante! aboya le crieur.

—Cent soixante... Quatre-vingts! constata le commissaire; ce n'est plus de mon côté, c'est en face...

—Allons, messieurs, cela vaut mieux que ça! affirma l'expert d'un air navré...Commissionnaire, faites circuler un fauteuil comme échantillon.

Le long de la table passa le fauteuil, sur lequel se penchèrent avidement des gens qui n'avaient pas cinquante francs disponibles. Certains l'agrippèrent, le manièrent brutalement, prêts à le démantibuler si on leur en laissait le loisir.

—Ca n'est plus par une dame! constata le commissaire en avertissant la personne au renard bleu, laquelle, perplexe, meurtrissant dans ses menottes son porte-cartes, aspira une ample bouffée de mauvais air et dit:

—Deux cent mille...

—Deux cent mille! répéta victorieusement le président de la fête en levant son marteau...Personne ne met au-dessus de deux cent mille? C'est bien entendu? Pas de regrets?

Déjà, le marteau d'ivoire s'abaissait vers le bureau, pour sanctionner par le coup fatidique le marché conclu, quand un monsieur qui n'avait encore rien dit faisait tomber froidement:

—Deux cent dix mille...

C'est sur ce monsieurs que se concentra soudain l'attention générale émerveillée, cependant que la jolie femme lui lançait un regard courroucé, comme s'il s'agissait d'une injure personnelle...Placide, le monsieur, un homme encore jeune et indiscutablement chic, paraissait nettement disposé à ne pas en rester là, le cas échéant...La dame se mordait les lèvres, et l'on devinait qu'un combat se livrait en elle entre le caprice exaspéré et la raison protestataire... Le caprice allait triompher, lorsque le coup net du marteau retentit sur le drap:

—Adjugé!... A monsieur... là-bas...

Le lendemain matin, vers onze heures, la jolie madame, se présentait chez M. Désarceaux, l'acheteur de la chambre Directoire, qui avait dû donner son adresse au crieur en échange de la fiche. Tournant entre ses doigts la carte au nom de "Madame Letanneur", qui ne disait rien à sa mémoire, M. Désarceaux reçut la visiteuse inconnue.

—Monsieur, commença la dame, dissimulant mal son dépit sous un effort d'amabilité, j'ai poussé, hier, la chambre Directoire jusqu'à deux cent mille...Vous avez mis deux cent dix mille...Or, profitant d'un moment d'hésitation de ma part, le commissaire-priseur vous a "indûment" adjugé le mobilier...

—Indûment? répéta M. Désarceaux, interloqué.

—Mettons: un peu brusquement, si vous voulez...Je vois ce que vous allez me dire: "Que vous êtes désolé..." Hé bien, si vous êtes si désolé que cela, cédez-moi la chambre pour ce que vous l'avez payée...Voyons, vous êtes un homme d'honneur? Dites-moi jusqu'où vous seriez monté, et je vous jure de vous dire, moi, si j'aurais mis au-dessus!.

—Oh! mais, madame, vous me proposez là un petit jeu qu'on ne peut pas jouer avec tout le monde!... vous êtes charmante, et je ne doute pas de votre parole; mais, enfin, ce petit voyage que vous me proposez de faire avec vous, sans que j'aie l'honneur de vous connaître, dans le pays de la bonne foi, m'embarrasse beaucoup... Je désirais depuis longtemps une chambre semblable à celle-ci, et ne puis savoir moi-même jusqu'où l'excitation du jeu des enchères, l'amour-propre et la folie des antiquités m'eussent conduit!

—Moi non plus, Monsieur, je ne sais pas jusqu'où j'étais capable d'aller, continua la dame, puisque j'ai été capable de venir jusqu'ici Allons, cédez-moi la chambre, en réalisant un bénéfice, si vous voulez...

Et elle souriait avec une moue d'enfant gâté...

—Mais madame, je ne suis pas marchand d'antiquités!

—Je suis solvables, vous savez! J'appartiens, comme vous, sans doute, au meilleur monde... Qui sait? Nous avons peut-être des amis communs?...Si je ne craignais pas d'être indiscrète, je vous demanderais de me montrer votre livre d'adresses...

Amusé, et surtout — il faut bien le dire — subissant le charme de la jolie femme, M. Désarceaux tendit le carnet en maroquin, prestement épluché:

—J'en étais sûre! Les Villebourg sont aussi de bons amis à moi... Comment se fait-il que je ne vous y ai jamais vu chez eux le dimanche soir?

—Je suis de la série du mercredi...

Quelle drôle d'idée!... Allons, au revoir, mônsieur...

* * *

Comme par hasard, Mme Villebourg a tout à coup invité M. Désarceaux, non plus le mercredi, mais le dimanche soir... Ce changement de jour a ravi M. Désarceaux, qui allait précisément, on ne sait pourquoi, le solliciter...Comme par hasard encore — et comme au jeu des petits papiers de jadis — M. Désarceaux, visiblement heureux, a rencontré Mme Letanneur, qui lui a dit gentiment, à brûle-smoking (car on ne porte plus de pourpoints):

—Voulez-vous me céder la chambre Directoire?

M. Désarceaux, surpris, ayant esquissé un geste vague, la coquette s'en est allée bavarder avec un beau monsieur sur un divan oriental.

Chaque dimanche, pendant des semaines, Mme Letanneur, de plus en plus séduisante, et de plus en plus "flirt" — avec les autres! —a posé la même question au malheureux collectionneur, qui chaque fois s'embarrasse, balbutie, élude, et, finalement, se voit chaque fois planté là, au bénéfice de quelque nigaud, par sa délicieuse implacable interlocutrice.

Au printemps, après cinq mois de ce régime déprimant d'indifférence, il n'y tint plus, et soumis, tremblant, capitula:

—Chère petite madame, j'ai longuement réfléchi: je suis prêt à vous céder la chambre Directoire... mais à une condition.

—Laquelle?

—Vous me prendrez par-dessus le marché, bien que je ne sois pas du temps...

Mme Letanneur pense: "Heureusement!" et ajoute tout haut, non sans un peu d'émotion:

—Puisque c'est la seule façon d'avoir le mobilier dont j'ai tant envie, il faut bien que j'accepte les conditions du vendeur...

—Alors, reprend, en tendant sa main ouverte, M. Désarceaux au comble du bonheur, une fois, deux fois...

—Adjugé! décide la jeune femme, en rétrécissant jusqu'à la paume de son amoureux le geste auguste du commissaire-priseur.

Miguel Zamacoïs

Moyen d'utiliser les pommes : fruits et pelures

A l'époque des pommes, en faire provision, les peler, les faire cuire à l'eau; lorsqu'elles sont cuites, les passer au tamis et mettre la purée obtenue dans un plat au four. Lorsque la croûte est de teinte brune, retourner pour que l'autre côté soit également de même couleur. Porter alors cette sorte de galette au grenier où elle se conservera ainsi. L'hiver venu, la faire fondre dans un peu d'eau, ce qui donnera une délicieuse compote. Le jus dans lequel les pommes ont cuit d'abord fera, légèrement sucré, un excellent sirop. Les pelures, mises dans un vase en terre rempli d'eau, fourniront une boisson très fraîche, pourvu qu'on les laisse reposer une dizaine de jours avant de les mettre en bouteilles.

COQUILLES

Quelques coquilles amusantes recueillies par un confrère :

Le conseil des ministres s'est réuni pour "délirer" (délibérer) sur cette question.

Suivant Alphonse Karr, le libraire Renduel a fait annoncer dans "La Presse": "Les chats" (chants) du crépuscule", par Victor Hugo.

On demande une jeune institutrice française pour "l'étrangler" (étranger).

La princesse s'avança, triste comme un "tombereau" (tombeau).

Après avoir "braillé" (brillé) trente ans dans le barreau de Québec, l'avocat X... s'est éteint.

Grande fête de nuit chez le ministre. Illumination à dix heures: "embrassement" (embrasement) général dans les bosquets.

Il saisit la "champe" (rampe) de l'escalier.

Il n'y a pas de plaisir sans "peigne" (peine).

Tous ses bibelots sont rangés sur une belle "étrangère" (étagère).

Les mots sont les "singes" (signes) des idées.

Par "dérision" (décision) en date du..., M. X... a été nommé...

Le célèbre professeur Y... est décédé subitement, pendant qu'il était en train de "manger" (ranger) sa bibliothèque.

Pommade contre la chute de "chevaux" (cheveux.)

Le député de... vient d'être "dévoré" (décoré) par le gouvernement français.

La Compagnie des... de... s'est enrichie de trois nouveaux "filoux" (filons).

Le gérant demande à l'assemblée de "voler" (voter) pour lui.

Les dividendes sont toujours payés au "piège" (siège) de la Société.

Nous répondons de nos "voleurs" (valeurs).

Cette année, la Société a redoublé de zèle pour "empocher" (empêcher) les bénéfices illicites.

Compartiment des dames "soules" (seules).

Le malheureux a rendu son dernier "souper" (soupir) entre mes bras.

La blonde fiancée était ravissante avec sa toilette blanche: c'était une véritable tête de "Gueuse" (Greuze)

Mon oncle va mieux; il commence à se "laver" (lever).

Propre à employer. vendu par tous pharmaciens, épiciers et marchands généraux.

LOCUTIONS INEXACTES

Les expressions familières: "bête comme une oie ou un serin, borné comme une buse, stupide comme un dindon, gai comme un pinson, sot comme une bécasse, gauche comme une grue, mélancolique comme le hibou, triste comme le héron, curieux et bavard comme une pie, léger et insouciant comme une linote, magnanime comme l'aigle et cruel comme le vautour", sont impropres et prouvent bien peu d'observation et de réflexion, nous assure M. Leyritz, un savant ami des bêtes; le dindon n'est pas plus stupide que le vautour n'est cruel; on ne regarde que leur aspect extérieur, en comparant leur tête et leurs mouvements à ceux de certains bipèdes de notre espèce.

Quant à la gaité proverbiale du pinson, voici ce qu'en dit Toussenel: "Le pinson n'a jamais affecté d'allures joviales; il s'observe constamment, fait tout avec mesure, solennité; il pose quand il marche, quand il mange, quand il chante. Au lieu de prendre le temps comme il vient, il se laisse aller à des plaintes mélancoliques pour peu que la pluie menace. Ce ne sont pas là des façons d'oiseau gai."

Eh vien, voilà qui est convenu. Nous dirons dorénavant: "triste comme un pinson".

Bismarck et Pouyer-Quertier

En 1871, nos principaux plénipotentiaires, chargés de traiter de la paix avec Bismarck à Francfort, étaient Jules Favre et Pouyer-Quertier.

L'éloquence larmoyante de Jules Favre n'avait aucune prise sur Bismarck. Au contraire la verve, la rondeur, la bonne humeur de Pouyer-Quertier lui plaisaient. Mais c'est surtout grâce à la robustesse de son estomac, que notre délégué obtint du chancelier de fer de précieuses concessions.

Un soir, une grosse question financière était en discussion. Bismarck avalait force coupes de champagne entremêlées de bocks de bière brune. Les arguments se croisaient âpres et serrés: coupes et bocks se succédaient.

Enfin, Bismarck dut s'arrêter, tandis que Poyer-Quertier continuait à boire. Ebahi d'avoir trouvé son maître, Bismarck concéda ce que notre délégué lui demandait: Il défalqua de notre dette de cinq milliards, 375 millions qui représentaient la valeur du réseau de l'Est en Alsace-Lorraine.

NOUVELLES DE LA PROVINCE

ST-PAUL DE ROUVILLE

M. Alcide Bélisle a mis une note gaie au coin de l'église, en peinturant ses maisons de nuances claires. Le blanc surtout fait un joli contraste avec la verdure et présente un beau coupd'oeil. Maintenant que le tourisme est à la mode et qu'il laisse un peu d'argent à sa suite, il faut donner une apparence réjouissante aux habitations des grandes routes. Un peu de blanchissage sur les bâtiments noircis par le temps ne coûtent pas cher, demande peu de temps et donne une plus-value appréciable à la propriété.

—La dernière réunion du conseil municipal sort de l'ordinaire par la durée. C'était la séance d'homologation du nouveau rôle d'évaluation, commencée avant huit heures du soir, elle s'est terminée après une heure du matin. Toutes les contestation pour sur-évaluation ont été entendues et des oncessions faites à l'exception d'une. Pour celle-là, le contestant comme un digne descendant de Normand, madré et dissimulé, répondait évasiment. Faute de renseignements satisfaisants sa requête fut rejetée.

L'évaluation totale de la propriété foncière dans la paroisse est de $543,387. C'est une augmentation de quelques centaines de piastres seulement sur le rôle précédent. Cela est dû sans doute au fait que depuis trois ans, la valeur des terre a quelque peu baissé. Les propriétés exemptes d'impôts figurent pour une valeur de $21,005. Le gouvernement fédéral est propriétaire de deux fermes probablement achetées pour des vétérans. La population totale est de 1263 âmes.

—M. et Mme Sergius Ménard, déplorent la perte de leur jeune enfant, Alexina-Denise, inhumée vendredi.

—Mercredi M. Aimé Ménard conduisait à l'autel Mlle Bernadette fille de M. Théodore Tétrault. Les nouveaux époux sont en voyage.

—Mardi a eu lieu l'exposition scolaire des produits du jardin potager et du verger. Elle a eu lieu sur le terrain de l'école et les jeux sur la place de l'église. L'objet de cette partie du programme paraît être d'éloigner la foule, afin de permettre aux juges de faire leur travail lequel a duré plusieurs heures ; c'est que les exhibits étaient très nombreux et généralement de belle venue. Les produits étaient divisés en onze classes avec un total de prix s'élévant à $66. Il y avait de plus deux prix spéciaux formant $3, offert par la Coopérative Avicole, pour la section des poulettes. M. Geo. E. Maynard agronome de Rouville, organisateur de cette exposition mérite des félicitations pour le succès obtenu, il a été bien secondé par son assistant M. G. Foucher et M. J.R. St-Arnauld, agronome d'Iberville, qui ont agi comme juges. Cette tâche avait été confié à Madame Ant. Borduas et Mlle Yvonne Stebbens pour la section féminine, comprenant l'art ménager, les conserves, l'art culinaire et les travaux d'agrément. Les visiteurs ont été très nombreux.

—L'école du village s'est ouverte avec 53 élèves, c'est une diminution d'une trentaine sur l'an dernier. Elle est due à ce qu'un grand nombre d'enfants sont placés dans les maisons d'éducation de St-Césaire et St-Pie. Il en a d'autres qui font donner des leçons privées à leurs enfants.

Pierrot

—:o:—

Si vous connaissiez l'arôme délicieux du véritable thé vert "SALADA", vous n'emploieriez plus le thé grossier du Japon.

—:o:—

MONT-SAINT-GREGOIRE

Ils s'en retournent. Nous en ont-ils assez conté, nos compatriotes venus des Etats-Unis en promenade au milieu de nous, sont-ils assez coiffés de leur pays d'adoption?

Il faut les entendre parler de leurs manufactures où ils s'enferment en esclaves, des hauts salaires qui ne leur suffisent pas, de leur prospérité qui demain se changera en misère, puisqu'il ne prévoient pas plus que les sauvages, nos prédécesseurs en terre américaine.

Rien de grand, de large, de solide, de merveilleux ailleurs comme chez eux.

On m'assure que dernièrement on en a rembarré un à Montréal.

Voici: un ami le conduisait par les principales rues de la métropole, lorsque celui-ci se redressa devant la cathédrale. — Oh! en combien d'années l'a-t-on construite, demande-t-il?—En trois ans.—Aux Etats-Unis, on aurait bâti cela en six mois.

Et qu'est-ce que cette église? — Notre-Dame. On l'a élevée en deux ans.—Aux Etats-Unis, on l'aurait finie en trois mois.—Bon! c'est le bout, se dit à part soi le cicerone.

Les voilà devant le palais de justice.—Oh! encore un gros bloc!—En effet.—En combien d'années l'a-t-on achevé?—Ah! Bien? —L'interlocuteur regarde et regarde encore. Mais il ne sait pas ce que c'est.—Ah! bien! Je suis passé ici hier, et il n'y avait rien.

Si vous ne croyez pas mon histoire, demandez-en les certificats à monsieur M. C., de Saint-Hyacinthe.

—Nos veuves, qui semblaient en avoir eu assez d'un ou deux mariages, convolent à qui mieux mieux, depuis peu de semaines; on est venu de Notre-Dame-de-Stanbridge et de Saint-Paul-de-l'île-aux-Noix nous en chercher trois en moins de deux mois.

Cela donne des espoirs à nos demoiselles d'âge mûr, qui n'ont pas encore eu leurs chances.

—C'est maintenant ici comme en France, au temps heureux du roi saint Louis.

Notre dernier commissaire d'écoles, M. Modeste Fortier, successeur de M. Médéric Bessette, a été élu très pacifiquement, à l'ombre des grands ormes de la place de l'église, président, secrétaire et électeurs assis sur la verte pelouse.

A quand la justice dans de pareilles conditions?

SAINT-AIME

Le dimanche, 2 septembre dernier, avait lieu, à Saint-Aimé, une démonstration religieuse qui fera certainement époque dans les annales de cette paroisse: nous voulons parler de la bénédiction solennelle d'un superbe monument au Sacré-Coeur, sur le carré en face de l'église.

Ce fut double fête, ce jour-là, car on fêtait en même temps le patron de la paroisse. La grand'messe fut chantée par M. le chanoine Houle, curé de Marieville, et ancien curé de Saint-Aimé. MM. les abbés Hermann Hébert et Arthur Proulx, deux enfants de la paroisse, remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre.

Une puissante chorale, sous l'habile direction du Dr A.A. Pepin, exécuta avec succès la Messe solennelle de Roswig.

Dans l'après-midi, l'office commença à 3 heures.

Après le salut du St-Sacrement, chanté par les élèves des Frères de Sainte-Croix, les diverses sociétés de la paroisse se rendirent, processionnellement, bannières en tête, sur le carré, et se placèrent par groupes autour du monument, d'où le Sacré-Coeur, les gras tendus, semblaient les inviter à s'approcher de lui, pour en recevoir les bénédictions qu'il a promises à ses fidèles amis.

La chorale, alors, exécuta un fort beau morceau de chant, puis vint la sermon qui fut donné par M. l'abbé Hector Nadeau, P.S.S., et enfant de la paroisse. L'orateur s'attacha à démontrer la royauté du Sacré-Coeur.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici la belle instruction que prononça l'orateur sacré, d'une voix nette et pénétrante, et avec toute la conviction d'une âme vraiment sacerdotale.

M. le chanoine Houle procéda ensuite à la bénédiction de la statue, pendant que la foule silencieuse priait le Sacré-Coeur de répandre sur toutes les familles de la paroisse, ses faveurs de choix, selon les promesses faites à l'apôtre par excellence de son Coeur adorable: Sainte-Marguerite Marie.

M. le curé Desnoyers lut ensuite un acte de consécration de la paroisse au Sacré-Coeur de Jésus, puis il adressa à ses paroissiens et aux nombreux visiteurs présents, une courte allocution au cours de laquelle il marqua, en termes bien nets, le véritable caractère de cette fête, puis il dit le bonheur qu'éprouvait son coeur de pasteur, de cette prise de possession officielle de la paroisse par le Sacré-Coeur.

Il termina son allocution en réitérant la demande faite au prône de la messe du matin, à savoir que chaque chef de famille se consacrât, avec tous les siens, le soir du même jour, au Sacré-Coeur de Jésus.

La foule fut ensuite invitée à répondre à haute voix, aux prières rappelant les promesses du Sacré-Coeur en faveur des propagateurs de son culte dans le monde. C'est alors qu'un dialogue fort touchant, s'engagea entre le pasteur et ses ouailles qui répondaient à l'unissons : "Seigneur, vous nous l'avez promis."

Ce fut un spectacle vraiment grandiose que tout l'ensemble de cette pieuse manifestation de foi et de piété chrétienne, et nul doute que tous ceux qui furent témoins de ces fêtes, en garderons longtemps le pieux souvenir.

* * *

Le beau monument que viennent d'ériger, au prix des plus généreux sacrifices, les paroissiens de Saint-Aimé est en granit poli. Il est surmonté d'une statue en or-bronze de 7 pieds de hauteur; le tout mesure plus de 20 pieds.

Ce monument sort des ateliers de M. J.P. Laurin, d'Ottawa.

Le samedi, 1er septembre dernier, veille de la fête, avait lieu, dans la salle du collège, une soirée dramatique et musicale, donnée par des amateurs locaux, qui inter prêtèrent d'une façon très habile, un drame chrétien, intitulé: "La goutte de sang", et deux désopilantes comédies qu'ils rendirent avec non moins de succès.

Au cours de la semaine qui précéda la bénédiction du monument, l'on distribua à chacune des familles de la paroisse un joli médaillon de forme circulaire à l'effigie du Sacré-Coeur, portant en exergue, ces mots: honneur, amour, expiation.

Puisse le Sacré-Coeur réaliser la promesse qu'il a faite de bénir les maisons où l'image de son Coeur serait exposée et vénérée!

C'est sur ce voeu qu'il vous plaît de terminer ces lignes hâtives.

Assistaient à cette fête: Messieurs les chanoines: J.M. Laflamme, J.B. Houle, P.S. Desranleau, et une trentaine de prêtres.

—:o:—

ST-BARNABE-SUD

M. Isidore Laporte et son épouse viennent d'arriver d'une promenade chez leurs parents, des Etats-Unis.

—Mlle Anastasie Marion, de cette paroisse, a reçu une prime du gouvernement, comme institutrice, à St-Thomas d'Aquin, l'an dernier.

—En visite chez M. Victor Larivière, Mlle Victorine Sansoucy, de St-Hyacinthe.

—Il est question d'améliorer la route du rang St-Amable en profitant de l'octroi du gouvernement. Le chemin pour St-Hyacinthe est impraticable le printemps et l'automne et le commerce aussi. C'est donc dans l'intérêt des cultivateurs et de la ville de désirer cette amélioration. Dans tout le diocèse il n'y a à peu près que les paroisses entre St-Hyacinthe et Sorel qui ont des chemins comme aux premiers temps de la colonie. Est-ce la cause du fléau de l'émigration dans ces mêmes paroisses? Ce qui est certain c'est que les bons chemins doublent la valeur des propriétés, de même que le commerce. Les cultivateurs qui perdent pour leur vente deux saisons sur quatre par les mauvais chemins ne peuvent réussir.

ALLONS AU CONGRÈS EUCHARISTIQUE ! QUEBEC, 13-16 SEPTEMBRE 1928

NOTES LOCALES

Statue à la Ste-Vierge

Au village de La Présentation, à quelque six milles d'ici, a eu dimanche dernier, le 9 septembre, le dévoilement et la bénédiction d'un magnifique monument à la Sainte Vierge, patronne de la paroisse. Une messe solennelle fut célébré par M. l'abbé H. Mongeau, professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe, et la cérémonie eut lieu immédiatement après la messe. Un sermon de circonstance fut prononcé par le R.P. L. Richer, S.J., de la paroisse de l'Immaculée-Conception, de Montréal.

———:o:———

Mgr Bruneau en deuil

Soeur Marie de la Nativité, née Adeline Bruneau, soeur de S. G. Mgr J.E.S. Bruneau, évêque de Nicolet, est décédée ici vendredi dernier, à la maison-mère des RR. SS. de la Présentation de Marie, à l'âge de 71 ans. Elle était dans sa 51ème année de vie religieuse.

Les funérailles ont eu lieu dimanche et l'inhumation le même jour, dans le cimetière de la communauté. Le service funèbre a été chanté par M. le chanoine C. E. Bruneau, et l'absoute par S.G. Mgr J.E.S. Bruneau, tous deux frères de la défunte. La levée du corps fut faite par M. le chanoine Léon Pratte, supérieur du séminaire de Saint-Hyacinthe.

Assistaient au choeur: Mgr F.-Z. Decelles, vicaire capitulaire du diocèse; Mgr Zéphirin Lahaye, supérieur du séminaire de Nicolet; M. le chanoine Poirier, curé de la cathédrale de Nicolet; MM. les chanoines J.B. Michon, P.S. Desranleau, chancelier du diocèse, L.A. Sénécal, curé de la cathédrale, A. Fontaine, principal de l'Ecole Normale de cette ville, MM. les abbés G. C. Richard, aumônier des Soeurs de la Charité, J.B. Nadeau, chapelain à la maison-mère des SS. de La Présentation, Arthur Vézina, directeur des élèves du séminaire, Hermann Hébert et Hector Bernard, aussi du séminaire.

———:o:———

En Europe

M. Georges Cayer, de cette ville, classificateur des beurre et fromage pour le compte du gouvernement provincial de Québec, vient de partir pour l'Europe, à destination de Londres, où il doit assister à la prochaine exposition des beurre et fromage, en octobre prochain.

M. Cayer profitera de son séjour outre-mer pour visiter Rome et l'Italie. Il est parti en compagnie de M. l'abbé Mercure, ex-supérieur du séminaire de Mont-Laurier.

———:o:———

La Banque Provinciale

Nous apprenons, de façon très indirecte, que la Banque Provinciale doit ouvrir prochainement une succursale à Saint-Hyacinthe. Les recherches de renseignements que nous avons faites à ce sujet, ne nous ont valu aucune réponse absolument précise. La Banque Provinciale vient d'inaugurer deux succursales dans le sud-ouest de l'Ontario, à Tecumseh et Belle-Rivière, deux villages importants du comté d'Essex, et la rumeur veut qu'une autre succursale de l'institution ouvre ses portes au public de chez nous, d'ici peu.

———:o:———

M. Casavant de retour

M. Claver Casavant, facteur d'orgues, de la maison Casavant Frères de Saint-Hyacinthe, qui vient de passer plusieurs mois en Europe avec sa famille, est de retour ici depuis mercredi soir. Il a fait un excellent voyage. On sait que M. Casavant s'est rendu à Paris pour y poser un orgue sorti des ateliers Casavant de cette ville.

———:o:———

Chez les Soeurs Grises

Une retraite a lieu actuellement chez les Soeurs de la Charité, à l'Hôtel-Dieu, à l'occasion d'une prochaine profession religieuse. Celle-ci aura lieu au commencement de la semaine prochaine.

———:o:———

Quarante-Heures

A la chapelle de la maison-mère des RR. SS. Saint-Joseph, rue Raymond, ont eu lieu cette semaine les Quarante-Heures. Elles ont commencé mercredi, pour se terminer aujourd'hui, vendredi.

———:o:———

Prochain mariage

On annonce le prochain mariage de Mlle Albina Jarret, institutrice de Sainte-Madeleine, à M. Osias Beauregard, marchand, de la même

Au conseil de comté

Le conseil de comté de Saint-Hyacinthe s'est réuni ici mercredi matin, sous la présidence de M. Arthur Richard, préfet du comté. Plusieurs questions ont été mises à l'étude, dont celle des évaluations dans les différentes paroisses, lesquelles, a-t-il été décidé, seront modifiées de façon à être mises partout sur un pied d'égalité. Les évaluations seront donc augmentées, pour les diverses paroisses, dans les proportions suivantes:

Saint-Charles, 20 pour cent; St-Denis village, 20 p.c.; Saint-Denis paroisse, 40 p.c.; Saint-Thomas d'Aquin, 40 p.c.; Saint-Damase, 5 p.c.; Saint-Hyacinthe, paroisse, 30 p.c.; Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, 40 p. c.; Saint-Barnabé, 20 p. c.; Saint-Bernard, 40 p.c.; Sainte-Madeleine, 10 p.c.; St-Jude, 20 p.c.

Il a encore été décidé que les travaux des décharges des 15 et des 30 dorénavant, seraient à la charge des propriétaires, et ne seraient plus eqécuté à l'heure.

Etaient présents à l'assemblée: MM. Arthur Richard, préfet du comté; Prosper Gadbois, maire de Saint-Barnabé; Louis Lalime, maire de la paroisse de Saint-Hyacinthe; Octave Lozeau, maire de Saint Charles; Isidore Benoît, maire du village de Sainte-Madeleine; Joseph Charron, maire de la paroisse de Saint-Denis; J. Dragon, maire du village de Saint-Denis; Clément Desmarais, maire du village de St-Joseph; Ovila Demers, maire du village La Providence; Frs Larivière, maire de Saint-Bernard; Jos. Jodoin, maire de Saint-Damase; T. Bernier, maire de Saint-Thomas d'Aquin; V. Roy, maire de Saint-Jude.

M. René Morin remplissait les fonctions de secrétaire.

———:o:———

Huit jours pour réfléchir

Un jeune homme du nom de Wilfrid Auger, de Montréal, a été arrêté ici cette semaine pour vagabondages et a été condamné, après comparution en cour du recorder, devant le magistrat Emile Marin, à huit jours de prison.

Auger, qui travaillait à Montréal pour un nommé Dubois, commerçant, angle des rues Longueil et Champlain, prit l'autre jour le cheval et la voiture de son maître sans permission, et s'en vint faire une promenade à Saint-Hyacinthe. Rendu ici, il appert qu'il aurait fait quelque tapage et, ayant été incapable de donner une explication satisfaisante de sa conduite, il fut amené au poste. Interrogé, il conta son histoire, disant qu'il avait agi de bonne foi et n'avait jamais songé à voler son patron; il dit n'avoir pas demandé la permission de prendre cheval et voiture, mais qu'il n'avait pas cru mal faire en agissant ainsi. On téléphona à M. Dubois, qui corrobora le récit d'Auger. Celui-ci comparut enfin devant le magistrat Marin, en cour du recorder, qui lui donna huit jours pour réfléchir sur les droits et devoirs des patrons et subalternes.

———:o:———

La chorale de Notre-Dame

L'élection de l'exécutif de la chorale de la paroisse Notre-Dame du Rosaire, que dirigent les RR. PP. Dominicains, a eu lieu mardi soir. L'exécutif se compose comme suit: président d'honneur, le professeur J.-E. Paquin; président actif, H.A. Beauregard; vice-président, J. Lemaire Saint-Germain; secrétaire-trésorier, Lucien Boivin; premier conseiller, O. Demers; deuxième conseiller, A. Auclair; troisième conseiller, Louis Morier; bibliothécaire, Maurice Chabot.

———:o:———

Une vache l'attaque

Un pénible accident est arrivé ces jours-ci à Mme Philippe Stetens, du village de Saint-Liboire. Elle était assise tranquille sur sa galerie quand une vache, qui broutait tout près de là, se précipita sur elle, la renversa et la frappa des pattes et des cornes. Des voisins, attirés par les cris de la victime, la tirèrent de sa dangereuse position. Mme Stetens est sous les soins du Dr E. Millet; on considère son état comme critique.

———:o:———

Qu'on prenne note!

Le pélerinage annuel des membres de l'Union Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe, aura lieu au cimetière de la paroisse Notre-Dame du Rosaire, le 23 courant, et non le 16, comme il avait été précédemment

Cette cause samedi

La cause de Cléophas Bernard, de Saint-Hilaire, accusé d'avoir tenté de faire sauter un monument public au village de Saint-Hilaire, et contre qui une plainte a été déposée par le détective E. Samson, de la Sûreté provinciale, il y a déjà quelques semaines, se continuera ici samedi. De nouveaux témoins seront amenés et l'on s'attend à des déclarations d'une nature sensationnelle. Bernard est défendu par Me J.B. Bousquet, de cette ville, et Me Jean Martineau, de Montréal. Me Adélard Fontaine, de la raison légale Lussier et Fontaine, est substitut de la Couronne.

———:o:———

Chez les Oblats

M. Bernard Benoît, fils de M. Eugène Benoît, de cette ville, vient de faire son entrée chez les RR. PP. Oblats, au juniorat du Sacré-Coeur d'Ottawa. Il a fait ses études classiques au séminaire de notre ville.

———:o:———

Retraite au Séminaire

La retraite des élèves, au séminaire de Saint-Hyacinthe, est commencée de mercredi, le 12 septembre. Elle est prêchée par le R.P. Gauthier, Eudiste.

———:o:———

Vicaire à St-Simon

M. l'abbé Raoul Péloquin, qui était professeur au séminaire de cette ville, vient d'être nommé vicaire à Saint-Simon.

———:o:———

Enfants qui promettent

M. Edouard Provost, huissier de la ville d'Acton, conduisait deux jeunes enfants du nom de Christian Tremblay et André Morin, mercredi soir, à la prison commune de cette ville.

Les deux bambins comparaissaient le 10 courant devant M. Eugène Leclair, juge de paix, d'Acton, qui, après avoir entendu la cause, les condamna à subir leur procès aux prochaines assises criminelles.

Il appert que les enfants sont âgés de moins de 12 ans, et qu'ils sont si mal disposés que leurs parents ne veulent plus s'occuper d'eux

Pendant la grand'messe, dimanche dernier, ils ont été vus parcourant le quatrième rang de la paroisse de St-André d'Acton. A une maison d'école, ils ont passé un certain temps et ils en sont repartis portant des paquets, ce qui n'a pas manquer d'éveiller les soupçons. Après la messe, plusieurs personnes ont été averties de ce qui s'était passé; elles se mirent à la poursuite des enfants, qui, effrayés, laissèrent tomber leur butin.

Les deux accusés avaient enfoncé un soupirail de la maison d'école pour y pénétrer et s'étaient emparé de livres de classe, gants, et autre objets, le tout évalué à $25.00.

Jeudi ils ont comparu devant le magistrat de district pour demander un procès immédiat.

———:o:———

Feu J.-B. St-Jacques

M. J.B. St-Jacques est décédé à l'Hôtel-Dieu de cette ville, à l'âge de 83 ans, après huit jours de maladie.

Il laisse ses fils: Jean-Baptiste et Alfred St-Jacques, West Warren, Mass., Henri St-Jacques, de Woonsocket, R.I., Joseph St-Jacques, de St-Hilaire, et Philias St-Jacques de Winchindon, Mass.; ses filles, Nellie, épouse d'Edouard St-Jean, de West Warren, Rose-Alma, épouse de Olivier Mathieu, de St-Eugène de Grantham.

Ses funérailles ont eu lieu à la cathédrale vendredi matin, à sept heures et demie.

———o———

Action sur action

La cause d'Irénée Pion, de Saint-Thomas d'Aquin, contre les frères Armand et Georges Bienvenu, du même endroit, a été entendue vendredi dernier par le magistrat Marin. Pion prétendait qu'il avait été assailli par les deux Bienvenu, le 4 août dernier, et poursuivait ceux-ci pour voies de fait graves sur la personne. Le magistrat de district Emile Marin a pris connaissance de la plainte, puis a condamné Armand Bienvenu à subir son procès en cour criminelle. Il a rendu la liberté à son frère, prétendant qu'il n'y avait pas matière à procès dans son cas.

Nous apprenons par ailleurs que ce dernier, Georges Bienvenu, vient de prendre, par l'entremise de MM. Lussier et Fontaine, avocats, une action en dommages contre Irénée Pion, alléguant que celui-ci l'a fait

Louis Chartier l'éminent baryton

C'est mardi prochain, au Théâtre Corona, qu'aura lieu la grande soirée artistiques des Artisans, la première d'une série pour mieux faire connaître et apprécier nos meilleurs talents nationaux. Au prix populaire de cinquante sous, ce concert devra rallier tous les éléments de notre population. La taxe devra être achetée en entrant.

M. Louis Chartier, l'éminent baryton de New-York, sera le principal artiste au programme. Les triomphes dont il a été l'objet lui assurent une ovation dans la ville qu'il a habitée plusieurs années. Il sera accompagné de Mlle Yvette Lamontagne, la merveilleuse violoncelliste, professeur à l'Université McGill, et de M. H. Maurice Jacquet, de Paris, pianiste. Ces deux artistes sont déjà connus et appréciés de notre population.

Comme cette soirée sera avant tout une réunion mutualiste, tous les Artisans devront porter leurs décorations. M. le Commandeur Bédard, président général de la Société, et quelques-uns de ses collègues de l'exécutif, seront présents.

Que chacun s'empresse de commander ses fauteuils, les billets s'enlèvant très rapidement.

———:o:———

Succès dans l'enseignement

Mlle Elexina Martin, ins., de la paroisse St-Bernard Michaudville, recevait ces jours derniers une prime de $20.00 accordée à ses succès dans l'enseignement, par l'entremise de M. J. Eug. Lamarre, inspecteur d'écoles.

Mlle Anastasie Marion, de Saint-Barnabé, a aussi reçu une prime du gouvernement pour succès dans l'enseignement, dans sa classe à Saint-Thomas d'Aquin.

———:o:———

Grand connétable

M. Ernest Benoît, huissier de la Cour Supérieure, a été nommé grand connétable du district de Saint-Hyacinthe, en remplacement de M. Tancrède Bengle, démissionnaire. M. Benoît a appris la nouvelle par dépêche en date de Québec, lundi matin.

———:o:———

Au Collège de St-Césaire

Au collège commercial de Saint-Césaire, que dirigent les RR. Frères de Sainte-Croix, il y a cette année 235 élèves, dont 160 pensionnaires, 33 demi-pensionnaires et 42 externes. C'est à peu près le nombre d'élèves habituel. La rentrée a eu lieu le 6.

Un nouveau médecin vient de s'établir dans le village de Saint-Césaire, le Dr Rolland Tremblay. Il est originaire de Beloeil, a fait ses études au séminaire de Québec, puis à l'Université Laval, de la même ville.

———:o:———

Balle-aux-camps

Les parties annoncées pour dimanche dernier, au Rond Laframboise, entre les équipes *Casavant* et *Bourgeois, Duclos et Payan* et *Ames-Hebden*, ont eu lieu selon le programme. La première a été gagnée par *Casavant*, la seconde par *Duclos* et *Payan*, quatre manches seulement étant jouées dans chaque cas. Les gagnants devaient se mesurer ensuite ensemble et une troisième partie eut lieu entre *Casavant* et *Duclos et Payan*. La victoire finale resta à cette dernière équipe.

Il y avait au parc une bonne assistance.

———:o:———

A La Providence

La partie de balle au village de La Providence, dimanche prochain, aura lieu entre les équipes La Providence et St-Hyacinthe indépendant au terrain habituel.

———:o:———

A Drummondville

Le voyage à Drummondville de l'équipe de balle locale, *Saint-Hyacinthe-Amateur*, ne lui a pas été propice. Nos joueurs ont essuyé là-bas une défaite aux mains de l'équipe d'Acton-Vale, avec résultat de 2 à 1. L'équipe d'Acton s'est ensuite mesurée avec celle de Drummondville, infligeant également une défaite à celle-ci, le résultat final étant de 7 contre 5.

Les batteries se composaient de Viger et St-Amant pour Saint-Hyacinthe, de Lemoine et Viger pour Acton Vale. Dans la seconde partie, les équipes se composaient de Proulx et Viger pour Acton, de Schermel et Bousquet pour Drum-

Beurre et fromage

A Saint-Hyacinthe, à l'enchère tenue ici samedi, on a vendu 50 colis de beurre pasteurisé à 35s 1-2 la livre. On a aussi vendu 750 meules de fromage à 23s. 3-4 la livre.

Farnham, 10.—A l'enchère de la Eastern Townships Dairymen's Association, on a mis en vente 155 colis de beurre, qui ont tous été vendus à 35s. la livre. Les acheteurs ont été Payne et Bessette.

———:o:———

Personnels

Mme J.O. Normand, de Saint-Jean, est en promenade pour une huitaine à Saint-Hyacinthe.

—Mlle Bertha Hébert est de retour d'un long voyage chez son oncle, M. Eustache Brodeur, à Ville-Marie, Témiscamingue.

—Mlle Adélina Hébert est aussi de retour de Ville-Marie, chez son père M. Ovila Hébert, après avoir visité Cobalt, Haileybury, New-Liskeard, Témiscamingue-Nord et autres endroits.

—Mme Albert Pagé, accompagnée de sa petite-fille Claire, est de retour d'une promenade de trois semaines à Montréal.

—M. et Mme T.A. Saint-Germain, Mlle B. Boivin et Mlle Estelle Morin, M. et Mme E. Ouelette, de la Rivière-du-Loup, ainsi que les agents de la Cie d'Assurance Mutuelle, sont en vacances depuis lundi à Sorel, au chalet *Au Coin*.

—M. Albert Tousignant, qui a passé l'été à Laval-sur-le-Lac, était de passage à Saint-Hyacinthe cette semaine.

—Etaient également en ville, dans le cours de la semaine, MM. Hormisdas Gaudreau, marchand de Saint-Jude, Noé Riendeau, de Roxton Falls, Josaphat Benoît, de St-Pie, Joseph Bazinet, de La Présentation.

—M. E. Lafrance et sa famille sont partis pour un voyage en automobile à New-York et autres endroits de la Nouvelle-Angleterre.

—M. Hector Lalonde de Montréal a passé quelques jours à Saint-Hyacinthe cette semaine.

—M. J.A. Fortier, d'Ottawa, était de passage en ville mardi.

—M. H.V. Labonté, harmoniste de St-Simon de Bagot était de passage ici ces jours derniers, en route pour l'Abitibi où il se rendait pour exercer ses fonctions à divers endroits de ce district.

—M. O. Phaneuf, représentant de la Mfg Life Ass. Co., ainsi que Mme Phaneuf, sont de retour d'un voyage de plusieurs jours à Bigwin Inn, Lake of Bays, Ont.

———:o:———

LA PRÉSENTATION

Dimanche 9 septembre, avait lieu la bénédiction et l'inauguration d'un magnifique monument, élevé sur la place de l'église, en l'honneur de la glorieuse patronne de la paroisse.

La messe solennelle a été chantée par le Rév. M. H. Mongeau, du séminaire de St-Hyacinthe.

Après l'office, la population, augmentée d'un bon nombre d'étrangers, bannières déployées, sous l'habile direction de M. le curé, se dirigea en procession au pied du monument, où après la bénédiction et un acte de consécration toute spéciale, une instruction très solide, sur les raisons d'être du culte que nous devons à Marie et les motifs d'encouragement que nous trouvons dans toute l'histoire de notre pays, fut donnée par le Rév. Père L. Richer, de l'Immaculée-Conception de Montréal.

Puis après avoir, dans un cantique en l'honneur de la bienheureuse Vierge, manifesté la certitude que nous avons de compter sur son assistance, la population se rendit en procession dans le sanctuaire, afin d'assister à la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Puis tous retournèrent enchantés de la belle démonstration que nous venions de faire à notre protectrice et patronne.

Nous avons remarqué, avec plaisir, les fleurs magnifiques, dons de paroissiens généreux, qui ornaient le piedestal du monument.

C'est aussi avec plaisir que nous avons constaté la belle amélioration que M. le curé a fait exécuter dans le cours de la semaine. Amélioration, qui, non seulement donne meilleure apparence à notre église, dont nous sommes, à bon droit, très fiers, mais qui nous assure, en outre, une prolongation notable dans la durée de cet édifice unique dans le diocèse.

Cette sensation nerveuse due aux gaz de l'estomac

La pression du gaz sur le coeur et les autres organes a souvent pour effet de produire une sensation de fatigue nerveuse. Un simple mélange d'écorce de nerprun, de glycerine, etc., tel que dans *Adlerika*, chasse les gaz et soulage immédiatement cette sensation de fatigue nerveuse. A son effet sur les intestins supérieur et inférieur. *Adlerika* vous débarrasse de matières que vous n'auriez jamais cru dans votre organisme, lesquels sont la cause de gaz et de nervosité. Excellent pour prévenir l'appendicite.

En vente chez J. H. E. Brodeur, *pharmacien, 155 rue Cascades.*

———:o:———

Feu M. Octave Bibeau

Nous sommes au regret d'annoncer le décès de M. Oct. Bibeau, bourgeois, de cette ville, survenu le 12 courant.

Le défunt laisse son épouse et cinq enfants, MM. Donat Bibeau et Fortunat Bibeau et Mmes Cyprien Annotte, Albany Blanchard, Joseph Nadeau, tous de cette ville.

La dépouille mortelle est exposée en chapelle ardente à la résidence de sa fille, Mme A. Blanchard, No 67 rue St-Paul.

Les funérailles auront lieu samedi matin, le 15 courant à la cathédrale, à 8.30 heures a.m. Départ du convoi funèbre du No 67 St-Paul, à 8.15 précises.

Les parents et les amis de la famille sont respectueusement invités.

———:o:———

ETAT-CIVIL

EGLISE CATHEDRALE

Baptêmes:

Le 6.—Marie, Madeleine, Jacqueline, fille de Emile Adam et de Yvonne Savard. Par. et mar., Philippe Lizotte et Rose-Alma Gauthier.

Le 7.—Marie, Georgianna, Rita, fille de Arthur L'Heureux et de Emma Pelletier. Par. et mar., Arthur Belval et Georgianna L'Heureux.

Le 7.—Joseph, Jean, Louis, Michel, fils de Adélard Gadbois et de Jeanne Gauthier. Par. et mar. Michel Cordeau et Graziella Gauthier.

Le 10.—Marie, Denise, Réjane, Eva, fille de Paul Bouchard et de Cordélia Viau. Par. et mar., Joseph Viau et Alida Bousquet.

Le 11.—Joseph, Ben., Georges, fils de Didace Rodier et de Léonie Bourque. Par. et mar., Georges Rodier et Florida Rodier.

Mariages:

Le 11—Armand Bergeron à M.-Arzélie Lavallée.

Le 12—Joseph Tremblay à Célina Benoit.

Sépultures:

Le 12.—Marcel St-Amant, 18 mois, fils de Arthur St-Amant.

Le 12.—Marie, Madeleine, Jacqueline Adam, 6 jours, fils de Emile Adam.

EGLISE NOTRE-DAME

Baptêmes:

Le 9.—René, Bertrand, Félicien, fils de Gaétan Girouard et de Thérèse Lavimodière. Par. et mar., Alfred Girouard et Hermine Choquette.

Le 9.—Claire, Simone, fille de de Roméo Benoit et de Marie Anne Gosselin. Par. et mar., Ernest Gosselin et Fédora Beaudoin.

Le 12.—Joseph, Ephrem, Omer, fils de Omer Cordeau et de Evelinda Casavant. Par. et mar., Ephrem Deslauriers et Laura Casavant.

Sépulture:

10.—Marie Louise Robitaille, 56 ans, épouse de feu Eusèbe Champigny.

11.—Simonne, 15 mois, fille de Henri Legros et de Rose Anna Charron.

———:o:———

UPTON

—M. et Mme Henri Allard ainsi que leur fille, M.-Paule, sont de retour d'un voyage à Québec, Cap de la Madeleine et Ste-Anne de Beaupré. Pendant son voyage à Québec, Mlle Marie-Paule Allard eut le bonheur de voir son amie Sr Cécile Pinsonnault, chez les Soeurs Franciscaines.

—M. David Pinsonnault est aussi de retour d'un voyage à Windsor, Ont., où il a passé quatre semaines chez ses enfants, L.P. J.M., et G. Pinsonnault, dernièrement installés à Ontario.

—M. Sylvio Pinsonnault et Garcia Allard, accompagnaient, dimanche soir, Mlle R.-A. Pinsonnault, qui partait pour passer la semaine à St-Hyacinthe, ils ont aussi assisté au feu d'artifice.

Le Saint Evangile

Circoncision et Présentation de Jésus au Temple.

"Huit jours après la naissance de "Jésus, lorsque l'Enfant dut être "circoncis, on l'appela *Jésus*—nom "que l'Ange lui avait donné, avant "même qu'il fut conçu dans le sein "de sa Mère." Luc II., 21.

La circoncision était une cérémonie ordonnée par Dieu lui-même, d'abord à Abraham et ensuite à Moïse, comme marque distinctive des enfants d'Israël, du Peuple de Dieu. En s'y soumettant, sans y être tenu, Jésus nous donne une grande leçon de respect et de soumission aux lois de Dieu et de l'Eglise. Cérémonie humiliante, supposant le péché, et tendant à confondre le Fils de Marie avec les pécheurs : le Sauveur, en l'acceptant, nous apprend à estimer l'humilité et les humiliations qui en sont l'aliment nécessaire. — Cérémonie onéreuse, obligeant le circoncis a se montrer en tout vrai Israëlite: symbole de la mortification chrétienne, circoncision spirituelle, à laquelle tout baptisé est tenu de s'adonner constamment. C'est la première effusion du Précieux-Sang de Jésus — qui nous annonce à quel prix le Rédempteur expiera le péché et sauvera l'humanité coupable.

Jésus: nom divin, choisi par Dieu lui-même, révélé par l'Archange, au nom de Dieu, et imposé par Joseph, sur l'ordre du ciel.

Nom de majesté et de grandeur, digne du respect le plus profond;

Nom plein de puissance et de force, le seul en vertu—et par l'invocation duquel nous puissions être sauvés; digne de la confiance la plus entière;

Nom plein de douceur et de charmes—signifie *Sauveur*— n'annonce que bonté et miséricorde en Celui qui le porte, et ne promet rien de moins à ceux qui l'invoquent que la rémission de leurs péchés, la délivrance de l'enfer et la possession du ciel.

"Quand fut révolu le nombre des "jours prescrit par la Loi de Moïse, "pour la Purification de Marie, on "porta l'Enfant à Jérusalem, pour "le présenter au Temple.—Il fallait "accomplir ce précepte de la Loi di-"vine : Tout enfant mâle, premier-"né de sa mère, sera consacré au "Seigneur. En exécution du même "précepte, on devait offrir en sacri-"fice deux tourterelles ou deux jeu-"nes colombes."—St-Luc, II, 22-24.

La Loi exigeait donc deux choses: que la mère du premier-né, en Israël, allât subir, au Temple, au temps marqué, une Purification légale, avec offrandes déterminées, plus ou moins précieuses, selon la condition de la mère.—Puis, que l'enfant fût consacré à Dieu, et racheté, pour un temps, au prix d'autres victimes également spécifiées par la Loi.

Il y a ici à admirer: 1o. l'obéissance de Marie qui se soumet sans retard à une loi qui ne la concerne nullement, ayant conçu et enfanté dans la virginité parfaite:—2o, son humilité: elle sacrifie, aux yeux des hommes, la gloire et l'honneur de sa virginité—dont elle s'était montrée si jalouse aux yeux de l'Ange et devant Dieu—se confondant ici modestement avec la dernière des femmes juives.—3o, sa pauvreté—elle n'offre au prêtre, au lieu d'un agneau, comme les riches, que les tourterelles et les colombes réclamées des pauvres.

Jésus est offert, dans le Temple, et voué au service du Seigneur: c'est la première manifestation extérieure de la donation et du sacrifice de lui-même, qu'il faisait intérieurement à son Père céleste, depuis son Incarnation, pour le rachat et le salut du monde. Offrande et sacrifice volontaires, que Jésus renouvellera sans cesse, jusqu'au jour où il lui sera donné de le consommer au Calvaire, en mourant sur la croix. Mais comme l'heure du sacrifice final n'est pas encore venue, l'Enfant-Dieu est racheté, conformément aux prescriptions de la Loi.

Joseph assiste aux deux saintes cérémonies. C'est lui qui, à Bethléem même, marque le divin Enfant du signe légal de la circoncision et lui impose son nom.

Et, dans le Temple, au quarantième jour, Joseph se tient là comme père de Jésus: paernité d'adoption, il est vrai, mais divinement autorisée, et assurant à Joseph la gloire de porter le nom et de remplir les fonctions du vrai père. C'est le chef de famille—ordonnant les cérémonies, pourvoyant à tout ce qui est nécessaire, et veillant à l'exact accomplissement de la loi.

C'est l'époux dévoué de Marie ; secondant et favorisant—bien loin d'y mettre obstacle — la piété de sa sainte épouse, et sa fidélité aux exigences de la Loi de Dieu.

Dévotion filiale à Saint Joseph. Grande estime pour la pureté du coeur. Générosité au service de Dieu. Soumission filiale aux lois de l'Eglise.

A. B. C.

———:o:———

Nos Paroisses

IV

IBERVILLE

Inauguration de la mission par le curé de Saint-Mathias.—Celui de Saint-Luc lui succède.—Construction de l'église et du presbytère. 1809-1822.

Le 1er octobre 1809, les gens de Bleury retournaient donc au curé de Saint-Mathias, encore M. Prévost, pour en être de nouveau desservis, mais toutefois avec une amélioration notable.

Dorénavant ce curé, selon l'offre qu'il en avait faite à l'évêque, irait deux ou trois fois par mois faire les offices religieux dans une résidence des Mille-Roches, y célébrer la messe, prêcher, catéchiser, confesser, distribuer la communion; ce qui ne s'était pas vu dans la localité. C'est en réalité la mission qui s'ouvrait, sans que néanmoins elle eût de maison particulière.

Cet état de chose dura avec le même pasteur, jusqu'à la fin de septembre 1813.

Ensuite, dans les mêmes conditions de desserte, la mission fut rattachée à Saint-Luc, ayant successivement pour titulaires les curés Pierre Martin du 2 octobre 1813 au 25 septembre 1819, François Demers du 30 septembre 1819 au 26 septembre 1821 et Isidore Poirier du 30 septembre 1821 au 4 octobre 1822.

S'étant accrus en nombre, les habitants recommencèrent en 1821 les procédures d'antan pour se construire enfin un presbytère-chapelle.

Le 14 mai, ils demandent à l'évêque de le faire par répartition légale, mais celui-ci le leur refuse en exigeant plutôt une répartition volontaire, vu la difficulté d'agir en loi dans un lieu non encore organisé en paroisse. S'ils ne peuvent s'entendre pour la prélever ainsi qu'ils attendent, leur répond-il en substance.

Le 14 septembre suivant, ils reprennent leur requête dans le sens voulu par Mgr Plessis, et un mois plus tard, le 14 octobre, son auxiliaire, Mgr Lartigue, vient la vérifier sur place et marquer en même temps le site du futur établissement religieux sur un emplacement de 1½ par 4 arpents, que donnera le seigneur.

Mgr le délégué détermine qu'on y édifiera une maison en bois, de 75 par 35 pieds français en dedans, dont le bas servira de chapelle et le haut de logement au prêtre; et il conclut par ces mots: "Voulons que le dit arrondissement forme à l'avenir une mission, qui aura pour patron saint Athanase, docteur de l'Eglise, et que les limites de cette mission soient les mêmes que celles de la seigneurie de Bleury".

Ce décret fut signé dès le lendemain par l'évêque-délégué, mais ne fut publié que le 3 mars 1822 à St-Luc, par le curé Poirier, après la donation et l'acceptation du terrain; Mgr Plessis le rectifia, le 16 novembre suivant.

Sûrs maintenant de réussir, les intéressés n'avaient pas attendu la fin des procédures pour pousser de l'avant.

Le 25 février 1822, ils se ravisent et décident de bâtir sans retard une église avec sacristie et séparément un presbytère avec ses dépendances, le tout en bois, élisent en conséquence leurs syndics et conviennent d'une cotisation de $2,500.

Ils étaient alors dans la seigneurie 1,120 personnes en 185 familles, sur 229 fermes et emplacements; ils taxent chacune des terres d'un peu plus que $10, et en plus les contribuables s'engagent à deux journées de voiture.

Ils y allaient d'un beau zèle. Sous l'impulsion d'une telle générosité l'avenir s'annonçait magnifique.

L'entrepreneur de tous ces travaux fut Pierre Papineau, de Chambly, qui, suivant ses obligations, les exécuta du commencement de mars à la fin d'octobre 1822 pour la somme prévue de $2,500.

Mais, parce qu'il avait coupé les pointes en les achevant, on ne voulut pas aussitôt les recevoir; des experts furent appelés qui les lui firent mieux terminer. Ce qui en retarda un peu la fin.

———:o:———

L'Ecole et la formation d'une élite

Les résultats acquis depuis la fondation

L'Ecole des sciences sociales, économiques et politiques a eu jusqu'ici un bon nombre d'élèves inscrits. Elle a décerné ses diplômes et certificats à des jeunes gens dont les occupations diffèrent, mais qu'anime un légitime souci de parfaire leurs connaissances. Plusieurs des élèves inscrits, qui ne tendaient pas au diplôme ont suivi les cours à titre d'élèves libres.

Il y a eu en 1921-1922 145 élèves inscrits et 164 en 1922-1923. Comme on le voit les premiers résultats sont encourageants et font bien augurer de l'avenir.

Des diplômes, plusieurs occupent déjà des postes de confiance dans la publicité, la finance, l'industrie, le journalisme, ou se sont distingués dans l'exercice des professions libérales. Chacun d'eux a constaté l'avantage qu'il y a, au point de vue pratique comme au point de vue intellectuel, à fréquenter les cours de l'Ecole.

Il est à souhaiter que leur exemple incite les jeunes gens qui veulent compléter leur instruction et se qualifier pour les postes supérieurs dans n'importe quel champ de l'activité humaine, à briguer le diplôme de l'Ecole des sciences sociales.

Pour plus amples informations, on est prié de s'adresser par écrit au secrétariat général de l'Université, 185 rue Saint-Denis, Montréal.

———:o:———

Le désastre de l'île Nippon

Aussitôt qu'on apprit la nouvelle du tremblement de terre qui a fait tant de pertes de vie et de dégâts dans le plus prospère pays d'Extrême-Orient, on se mit à l'oeuvre pour organiser le secours. C'est ainsi que l'"Empress of Canada", qui se trouvait à peu de distance des côtes du Japon, reçut ordre de se tenir à la disposition des autorités pour transporter les réfugiés et fournir des vivres; l'"Empress of Australia" est dans le même cas.

Le 6 septembre, l'"Empress of Russia" a quitté Vancouver en route vers la scène du sinistre; sa cargaison est formée en entier de vivres à destination des victimes; plusieurs centaines de tonnes de marchandises, qui devaient être transportées à ce présent voyage, ne seront expédiées que plus tard sur d'autres navires.

Le chargement de l'"Empress of Russia", s'élevant à environ 3,000 tonnes, consiste en grande partie en dons de différents corps publics et associations : le gouvernement fédéral, 350 tonnes de farine, de lait condensé et de saumon en boites; la Croix Rouge de la Colombie-Anglaise, 20 tonnes de lait condensé et 50 tonnes de conserves alimentaires; l'Association japonaise de Vancouver, 50 tonnes de farine, etc. L'"Empress of Russia" ravitaillera aussi l'"Empress of Canada" et l'"Empress of Australia".

Deux gardes-malades de la Croix Rouge se sont embarquées sur ce navire, envoyées par cette association pour prodiguer leurs soins aux malheureuses victimes.

———:o:———

Les Tablettes ZUTOO

Sont un remède que des milliers de Canadiens prennent, et elles arrêtent des milliers de vilains maux de tête. ZUTOO arrête tout mal de tête en l'espace de 20 minutes, 25c. la boîte chez tous les marchands.

———:o:———

LA DEFIANCE

Estelle. — Jean et toi êtes très bien sur cette photographie.

Denise. — Je te crois, papa nous regardait pendant que nous nous faisions photographier.

———o———

Denise. — Mais tu n'as donc jamais rencontré un homme qui t'ait fait frémir?...

Rosette. — Oui, une fois, un dentiste !

———:o:———

AH! LES ENFANTS!

La tante.—Vas-tu m'embrasser si je te donne un sou?

L'enfant.—Un sou!... mais j'ai plus que celà pour prendre mon huile de foie de morue!

La prévention des feux de forêts

Il y a quelques années, on pouvait tenir les chemins de fer responsable des conflagrations qui dévastaient plusieurs provinces du Canada ; mais il n'en est plus de même aujourd'hui Près de la moitié des voies du Pacifique Canadien sont situées dans des régions forestières, spécialement dans l'Ontario et la Colombie-Anglaise ; cependant, depuis longtemps, elles ne sont la cause d'aucun feu.

Il faut l'attribuer aux précautions que l'on prend. Avant chaque voyage dans ces régions, les locomotives du Pacifique Canadien subissent un examen minutieux ; les mécaniciens et les ingénieurs ont ordre de ne pas laisser tomber de cendres chaudes sur la voie ; ils doivent, s'ils remarquent le moindre feu, en avertir immédiatement les garde-feu, qui prendront les mesures nécessaires.

De plus, le Pacifique Canadien maintient des équipes qui, après le passage des trains en forêt, parcourent la voie ; la compagnie coopère ainsi avec les gouvernements fédéral et provinciaux, et avec les autres organisations pour la prévention des feux de forêts. A différents endroits, il y a des appareils à incendie, comprenant deux wagons-réservoirs, chacun d'une capacité de 7,000 gallons d'eau, pourvus de pompes puissantes et d'environ 3,500 pieds de boyaux. De fait, ces appareils ne sont pas utilisés seulement à combattre les feux de forêts, mais aussi les incendies qui se déclarent dans les villages situés le long de la voie.

———:o:———

L'une des oeuvres des Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception

On sait avec quelle sollicitude le Souverain Pontife Pie XI, suivant l'exemple de son prédécesseur Benoit XV, considère les pays infidèles où tant d'âmes vivent dans l'ignorance de l'Evangile. Il voudrait y voir des missionnaires de plus en plus nombreux, des œuvres de plus en plus fécondes. Si peu parmi nous peuvent se faire missionnaires, combien, s'ils le voulaient, pourraient aider les œuvres ! En voici justement une, du plus haut mérite, qui par les corps atteint sûrement sobriquets les âmes, oeuvre qui doit nous être chère puisqu'elle a été créée et est maintenue par des religieuses canadiennes : c'est la léproserie que les Sœurs missionnaires de l'Immaculée-Conception dirigent en Chine avec tant de dévouement. Mais le dévouement ne suffit pas. Il faut autre chose aussi... C'est ce que montre bien l'intéressante brochure que vient de publier l'*Oeuvre des Tracts*. Nous le recommandons volontiers à nos lecteurs. En vente à l'Action Paroissiale, 1300 rue Bordeaux, Montréal. Prix : 10 sous l'unité, $6.00 le cent, $50.00 le mille.

———:o:———

Vient de paraitre

Sponsa Verbi. La Vierge consacrée au Christ. *Conférences spirituelles* par D. Columbia Marmion, abbé de Maredsous. (Collection " Pax ", vol. XIII). Un vol. in-16, XII-80 pages. Lille, Desclée, De Brouwer et Cie, 41 du Metz ; Paris, Lethielleux, 10, rue Cassette ; abbaye de Maredsous, 1923. Prix : 2 fr. ; franco : 2 fr. 30 ; étranger 2 fr. 40.

Le nom de l'auteur, que la valeur de ses précédents ouvrages a rangé parmi les maitres de l'ascèse, suffit à recommander ce nouveau volume, préparé avant sa mort.

Prenant occasion d'un texte de S. Bernard, D. Marmion y expose l'éminente dignité et les devoirs essentiels de la Vierge consacrée au Christ, en qualité d'épouse, par les vœux de religion.

Pages d'une grande élévation de pensée et d'une exquise délicatesse de sentiment, toutes marquées de ces précieuses qualités de doctrine substantielle, de profonde piété et d'expérience des âmes qui font le succès des œuvres ascétiques de D. Marmion.

———:o:———

Le mal tel qu'il est contribue plutôt à l'accroissement du bien, comme la terre corrompue donne à la végétation un aliment plus fort.

* * *

Parmi les maladies de l'âme les unes sont dangereuses, les autres, odieuses, les autres ridicules. Le bavardage est à la fois ridicule, odieux et dangereux.—*Plutarque.*

ALLONS AU CONGRES EUCHARISTIQUE QUEBEC 13 16 SEPTEMBRE 1923

Le meilleur n'est pas trop bon

Nos experts sont inflexibles dans le choix des tabacs que vous fumez dans le Rose Quesnel: Le meilleur n'est pas trop bon.

Les récoltes peuvent varier d'une année à l'autre, mais le Rose Quesnel ne varie jamais—le mélange le rend uniforme.

Depuis vingt ans il est garanti pur et exempt de toute sophistication et de "mouillade". Doux et libre de nicotine vous pouvez en fumer plus que d'habitude sans ressentir de fatigue.

Rock City Tobacco Co. Limited

Rose QUESNEL

Le tabac uniforme depuis vingt ans

R.7

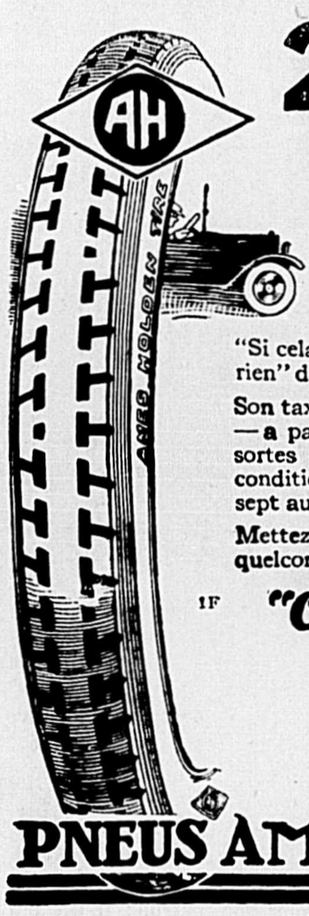

23,000 MILLES —sans une crevaison

"Si cela n'est pas du service, je n'y connais rien" dit Mr. H. Parker d'Ingersoll, Ont.

Son taxicab, muni de Pneus Ames Holden — a parcouru 23,000 milles — sur toutes sortes de routes — dans toutes sortes de conditions — et duré plus longtemps que sept autres marques de pneus.

Mettez-en un au "sud-est" et une marque quelconque à l'autre roue d'arrière—

1F **"Comparez l'usure"**

Vendus par :
J. E. FORTIN
H. ROBERT
H.A. PAGNUELO
S. PELLETIER
RENE DUCHARME

PNEUS AMES HOLDEN

"LA CROIX DU CHEMIN"

Deuxième édition

Premier concours littéraire de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, 1 volume in-8, de 168 pages, orné de 23 superbes hors-textes en demi-ton, 75 sous, franco 85 sous.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal vient de tirer une deuxième édition du volume "La Croix du chemin" contenant les meilleurs travaux de son premier concours littéraire institué en 1916. Comme on le sait, la vente de la première édition remporta un grand succès de librairie, puisque le premier tirage est épuisé depuis plus de trois ans. Et depuis ce temps de nombreux lecteurs et libraires ne cessaient de réclamer une seconde édition. Ils sont maintenant servis à souhait.

Ce nouveau volume d'une typographie des plus soignées et illustrée si artistiquement par M. J.-B. Lagacé, s'est enrichi de vingt-sept photographies de croix du chemin et de calvaires canadiens situés dans le territoire de la province de Québec. Ces photos sont publiées en hors-texte sur papier fort et ajoutent à la lecture de l'ouvrage le plaisir qu'évoque le souvenir de nos vieux monuments qui attestent la foi robuste et toujours vivante de nos Canadiens français.

Quant à la valeur des travaux littéraires composant cet ouvrage, on ne peut mieux l'établir qu'en rappelant la faveur que le public lui a décernée dès son apparition en 1916, et qu'en citant ce passage de la préface écrite par M. l'abbé Camille Roy.

"Vous verrez, en lisant tous ces beaux poèmes en prose, comme il y a dans nos imaginations canadiennes une source toujours fraîche d'inspirations patriotiques et littéraires. Que ce soit la "croix vivante" de Mlle Cordon qui s'enracine du bout du rang, sur un côteau de Sainte-Marie, ou la croix du Bois-Vert de Lionel Montal, qui s'érige sous le vigoureux coup d'épaule du père Baptiste: toujours avec ces croix montent dans le ciel clair de nos campagnes les pensées saines de l'habitant de chez nous, et les émotions délicates de nos artistes."

Ce volume est maintenant en vente au secrétariat de la Société, 296, rue Saint-Laurent, Montréal, et dans les principales librairies.

Après Chaque Repas
WRIGLEY'S
La WRIGLEY vous donne l'exercice nécessaire pour vos dents—et la gomme molle pénètre dans les interstices et les nettoie.
Elle aide la digestion en augmentant la quantité de salive dont a besoin votre estomac.
Cette gomme à mâcher est fabriquée selon des conditions de propreté absolue avec des ingrédients les plus purs.

Les thés verts du Japon ou de Chine
ne sont que de malheureux substituts du véritable thé vert
"SALADA"
981 P
Faites l'essai du "Salada" et convainquez-vous par vous-même. Sur réception d'une simple carte postale nous vous en expédierons un échantillon.
Adresse—SALADA, MONTREAL.

SOUVENIRS DU PASSE

Extraitsde vieux Nos du Courrier de St-Hyacinthe

NOUVELLES RELIGIEUSES

Les changements ecclésiastiques suivants viennent d'être faits par Mgr l'évêque de St-Hyacinthe.

M. C. Archambault vicaire de St-Jude est transféré au vicariat de Ste-Marie.

M. N. E. Mailhot, vicaire de St-Césaire, au vicariat de St Valérien.

M. T. Fitzheury, au vicariat de St-Athanase.

M. M. Beaudry, au vicariat de St-Césaire.

M. V. Chartier au vicariat de St-Jude.

M. F. Coderre demeure à l'évêché.

M. F. Audet, vicaire à St-Alexandre, sur une demande instante de secours de la part de Mgr de Burlington, a accepté la desserte d'une congrégation assez nombreuse de Canadiens de cette dernière ville.

(5 mars 1868)

AUX LECTEURS

M. Oscar Dunn, s'étant décidé à partir bientôt pour voyager en Europe, cesse d'avoir la direction du *Courrier*.

M. J. A. Chicoine a cessé aussi d'être attaché à la rédaction.

(7 mars 1868)

ESTIMÉ

On calcule que les diverses délégations se rattachant à l'établissement du système de la Confédération ont coûté au Canada la somme de $56,-000.

(10 mars 1868)

CÉRÉMONIE RELIGIEUSE

Le 19 courant, fête de St-Joseph M. le Grand Vicaire Desaulniers, a reçu, dans la chapelle du couvent de la Présentation de cette ville, la profession religieuse des Révdes soeurs Rosalie Meunier, dite soeur de l'Annonciation, Zoé Larue, dite Sr Marie Xaverine, Maximilienne Lurocher, dite Sr Marie St-Jean l'Évangéliste, Malthilde Marchaud, dite Sr Ste-Cécile, Aurelie Lamoureux, dite Sr Marie Berchmans, Alix Préfontaine, dite Sr Marie St-Alexis, Thaïs Rivard, dite Sr Marie St-Antoine de Padoue, pour l'ordre de la Présentation et Lucie Langelier dite Sr Marie St-Jean Marguerite, pour le Tiers Ordre de la Ste-Famille.

DÉCES

En cette ville, le 14 du courant, après quelques mois d'une maladie pulmonaire, soufferte avec résignation, Dame Julie Beaudry, épouse de M. Godfroy Blanchard Renault, agée de 70 ans.

INCENDIE

Dimanche, vers deux heures de l'après-midi, pendant que toute la famille de M. Louis Bernier, meunier du Rapide Plat, était à prendre le diner, on s'aperçut que le feu était dans l'étage supérieur de la maison, on tenta vainement d'arrêter les progrès de l'incendie, que, en moins d'une heure, avait tout consumé la maison du meunier et tous les effets de ce dernier qui perd environ $300.00 d'effets sans assurances.

(7 avril 1868)

Le même jour ont eu lieu les élections municipales à St-Barnabé. Les messieurs suivant ont été élus par acclamation : MM. E. Mathieu, maire, J. B. Peloquin, A. Bélanger D. Larivière, P. Lamothe, J. Girard, Alex. Chapdelaine.

Le sécrétaire-trésorier est M. Jules Richard.

(31 janvier 1868)

MARIAGE

A Acton Vale le 21 courant, par le Rév. N. E. Ricard, M. Balthazar Caze, sèieur au moulin Deragon, à Delle Julie Lauzon, fille ainée de J. Bte Lauzon, Ecr.

(25 avril 1868)

RÉCETTES DU BAZAR

Le Bazar tenu au profit des Soeurs Grises durant les lundi et mardi gras a eu un succès qui parle hautement en faveur de notre population. Les recettes totales se montent à $919.24 Si de cette somme on déduit les dépenses, 7824, il reste une balance de $871.09 a être versée dans la caisse des pauvres.

(29 février 1868)

FUNÉRAILLES

Hier ont eu lieu les funérailles de l'hon. T. D. McGee au milieu d'un immense concours venu de tous les points du Canada, de Toronto à Québec. Le Grand Tronc avait eu l'obligeance d'ordonner un voyage à bon marché. Pas moins de 50 sociétés, en corps, ont assisté à cette démonstration y compris les membres des différentes chambres d'assemblée de la province. Toutes les boutiques et tous les magasins étaient fermés.

(14 avril 1868)

ENQUÈTE

La semaine dernière M. le coroner Blanchard a fait une enquête sur le corps de J. B. Blanchette, journalier, employé chez M Chalifoux, forgeron de cette ville. Il appert qu'il est mort d'une "excroissance odipense." Le défunt avait un morceau de graisse dans le coeur et est mort en vomissant; il vomissait depuis 40 heures consécutives. Il était âgé de 42 ans. La veille une enquête avait été faite par M. le coroner Blanchard à Ste Rosalie, sur le corps de Dame Angélique Pillette, veuve de feu Abel Côté, âgée de 83 ans. Verdict: "mort subite."

(16 avril 1868)

FUNÉRAILLES

Hier matin, ont eu lieu à l'église Notre-Dame, les obsèques de Dame Sophie Eloise Laparre, épouse de Rémi Raymond, Ecr., marchand, au milieu d'un grand concours de prêtres et de laïques venus de partout pour prendre part à la douleur qu'éprouve en ce moment tout St-Hyacinthe.

La levée du corps fut faite par le G. V. Raymond. Les porteurs étaient M.M. Taché, L. Boivin, M. Buckley, et Frs Cadoret.

Le service fut chanté par Messire Wm Raymond, assisté de Messire Jeannotte et Coderre, comme diacre et sous-diacre.

L'absoute fut fait par monseigneur de St Hyacinthe.

Outre un grand nombre de laïques distingués, nous avons remarqué dans le choeur, les Révds MM. Pepin, curé de Boucherville, Binnet, curé de St-Damase, Beauregard, curé de la Présentation, Marchessault, curé de Ste-Rosalie, Archambault, curé de St-Hughes, Monet, curé de St-Barnabé, O'Donnell, curé de St-Denis, Delacroix, curé de la Cathédrale, Durocher, ancien curé; Moreau, secrétaire; Dupuy, vicaire à la cathédrale; Lévêque, Prince, Godard, Boivin, du séminaire; Lecours, Gatineau, Notre-Dame. Le chant ne laissait rien à désirer, le décor de l'église était magnifique.

(28 avril 1868)

A LA COUR

Demain s'ouvrira en cette villle le terme de la Cour du Banc de la Reine, pour les affaires criminelles. Le calendrier de la Cour est passablement chargé.

La Cour sera présidée par Son Honneur le juge Sicotte.

M. Lanctôt, Ecr., conduira le terme au nom de la Couronne.

(30 avril 1868)

CÉRÉMONIE RELIGIEUSE

La chapelle du monastère du Précieux Sang était encore témoin, jeudi dernier, d'une cérémonie bien touchante. Melle Parmélie Duguay, dite soeur Marie de St-Alphonse, de la Baie du Febvre, y prononçait ses voeux de religion entre les mains de Mg. de Germanicopolis; et les Delles Adèle Leclerc, dite Sr Marie de la Visitation, et Aurélie Beauregard, dite Sr Marie de la Purification y revêtaient le saint habit.

(2 mai 1868)

MARIAGE

A Notre-Dame de St-Hyacinthe, le 27 avril dernier, par le Révd Messire Lecours, Joachim Petit, à Delle Aurélie Lapré, fille de M. Frs Lapré, tous deux de St-Hyacidthe.

(2 mai 1868)

DÉCÈS

A Ste-Rosalie, le 2 mai courant, J. B. Couillard Desprès à l'âge de 61 ans, 2 mois et 8 jours, après une maladie de 7 ans soufferte avec résignation.

(5 mai 1868)

DÉCÈS

En cette ville, le 2 courant, Dame Geneviève Lafarge, épouse de Wm French, Ecr. M. D., âgée de 76 ans.

(7 mai 1868)

PROCHAIN DÉPART

Nous apprenons avec plaisir que M. Ephrem A. Brisebois, de South Durham est sur le point de partir pour Rome dans le second détachement des zouaves pontificaux. Nous espèrons que son expérience militaire ainsi que ses bonnes qualités bien connues feront honneur à sa famille et à son pays.

(9 mai 1868)

DÉPART

M. J. B. St-Onge, élève du séminaire de cette ville, a laissé St-Hyacinthe, mardi soir, pour aller rejoindre à Montréal le détachement des zouaves pontificaux qui doit s'embarquer samedi, à New-York, sur un des vaisseaux de la ligne française.

(14 mai 1865)

ADMIS À L'ÉTUDE DE LA MÉDECINE

MM. R. Sicotte, V. St-Germain L. Martel, T. G. Duvert, M. Gaboury P. Cartier, N. Birs, O. Larue, A Dorval, A. Roy, T. A. Dufort, L Beaupré, tous élèves du séminaire de St-Hyacinthe, et MM. P. Monast, et F. Demers, élèves du petit séminaire de Ste-Marie, ont été admis à l'étude de la médecine le 12 du courant, après un examen qui leur a mérité les félicitations des examinateurs.

(16 mai 1868)

ALLONS AU CONGRÈS EUCHARISTIQUE ! QUEBEC, 13-16 SEPTEMBRE 1923

Le Tabac de Qualité
OLD CHUM
En boîtes métalliques d'une ½ lb. – et en paquets

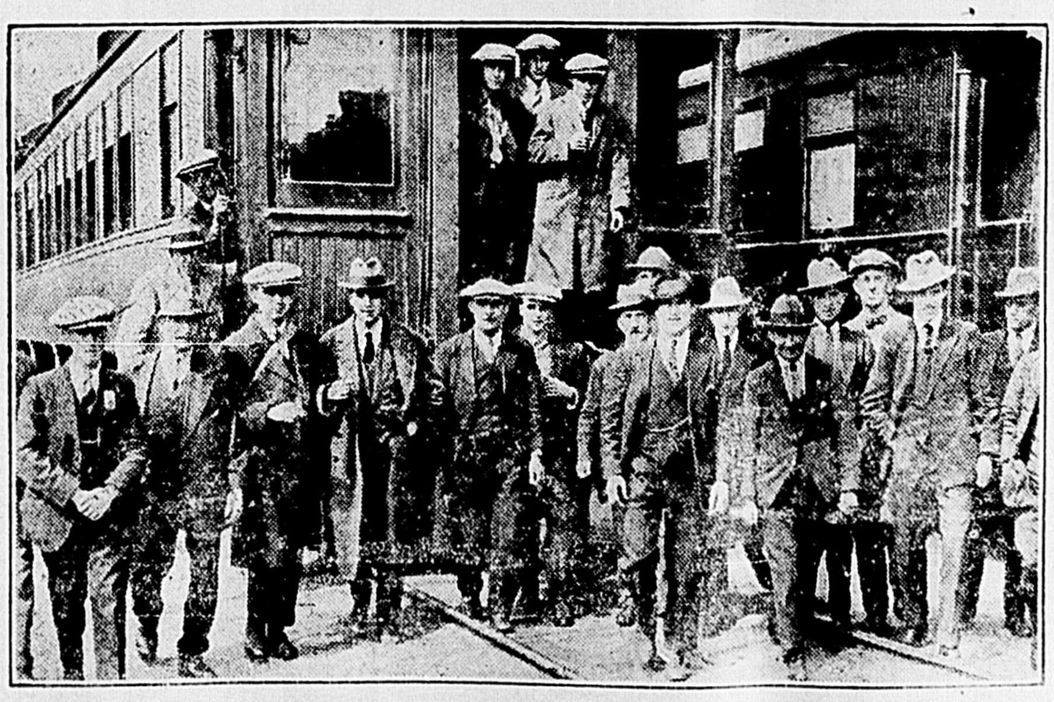

MOISSONNEURS ANGLAIS

On voit ici quelques-uns des hommes recrutés par le Pacifique Canadien en Grande-Bretagne pour travailler aux moissons dans l'Ouest canadien. Comme on le remarque, ils ont tous l'air vigoureux; possédant chacun d'eux quelque métier, ils seront une acquisition avantageuse pour le Dominion, au point de vue agricole et industriel, s'ils se décident à rester au pays après le récolte. Près de quatre mille de ces hommes furent recrutés en Angleterre par le Pacifique Canadien, qui leur accorda des taux de transport réduits sur ses navires.

CANADIAN NATIONAL RAILWAY

HEURE SOLAIRE

Train No. 15, tous les jours, de Sherbrooke, Portland, laisse St-Hyacinthe à 6.05 a.m., arrive à Montreal 7.20 a.m.

Train No 17 tous les jours, laisse Montréal à 9.00 p.m. et St-Hyacinthe à 10.12 p.m. pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Portland, Old Orchard.

Train No 16 tous les jours laisse Montréal à 8.30 a.m. arrive St Hyacinthe à 9.50 a.m. pour Richmond et Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond, Portland, Old Orchard.

Train No 12, tous les jours, dimanche excepté, laisse Montréal à 3.45 p.m., et laisse St-Hyacinthe à 5.15 p.m., pour Sherbrooke, Richmond, Québec et Island Pond, etc.,

Train No 24, tous les jours, part de Montréal à 11.10 a.m., arrive à St-Hyacinthe à 12.30 p.m.

Train No 23, excepté samedi et dimanche, laisse St-Hyacinthe à 1.45 p.m., et arrive à Montréal à 3.00 p.m.

Un nouveau train No 40 laisse Montréal le samedi seulement à 12.45 p.m., et arrive à St-Hyacinthe à 2.05 p.m.

Un nouveau train, No 35, laisse St-Hyacinthe, le samedi seulement à 3.50 p.m. et arrive à Montréal à 5.05. p.m.

Train No 38, tous les jours, dimanche et samedi exceptés, laisse Montréal à 5.10 p.m., et arrive à St-Hyacinthe à 6.35 p.m.

Train No 39, dimanche seulement part de St-Hyacinthe à 7.30 p.m., et arrive à Montréal à 8.45 p.m.

Train No 37, tous les jours, dimanche excepté, part de St-Hyacinthe à 6.13 a.m., au lieu de 7.13 a.m. et arrive à Montréal à 7.33 a.m.

Train No 46, tous les jours pour Québec, part de Montréal à 9.45 a.m., et laisse St-Hyacinthe à 10.48 a.m.

Train No 45, tous les jours, dimanche excepté, de Québec, part de St-Hyacinthe à 5.00 p.m., et arrive à Montréal à 6.05 p.m.

Train No 145, dimanche seulement, de Québec, quitte St-Hyacinthe à 8.25 p.m., et arrive à Montréal à 9.30 p.m.

Train No 33 de Québec, tous les jours laisse St-Hyacinthe à 5.21 a.m., et arrive à Montréal à 6.40.

Train No 41, excepté dimanche, de Nicolet, quitte St-Hyacinthe à 7.23 a.m., et arrive à Montréal à 8.45 a.m.

Train No 42, excepté dimanche, pour Nicolet, part de Montréal à 4.20 p.m., et arrive à St-Hyacinthe à 5.45 p.m.

Raccordements commodes à Montréal avec les trains pour *Boston, New York, Ottawa, Toronto, Détroit, Chicago* (par l'"International Limité", le plus beau train du Canada), aussi pour Winnipeg et tous les endroits de l'Ouest canadien.

On peut se procurer ici-même, des billets directs; on peut aussi engager des lits et des fauteuils sans charge supplémentaire.

Pour billets et autres renseignements, s'adresser à Ernest O. Picard agent pour la ville, 35 rue Laframboise, ou à J. P. Lazure, chef de gare.

Quebec Montreal & Southern

HORAIRE
HEURE SOLAIRE

8.17 hrs A.M. tous les jours, Ex. dimanche.

Départ de St-Hyacinthe pour Sorel samedi et lundi, 2.45 P.M.

Pour IBERVILLE JCT. Novant Jct et stations intermédiaires.

3.58 hrs P.M., tous les jours, Ex. dimanche.

A. L. Currie,
Surintendent.

N. J. Ferguson,
Agent Général des passagers.
L. J. Bourbeau.
Agent, St-Hyacinthe.

MORIN & MORIN
NOTAIRES
159 RUE GIROUARD,
ST-HYACINTHE, P. Q.
René Morin Henri Morin
Syndic Autorisé

Dr J. O. POULIOT
CHIRURGIEN-DENTISTE
Ouvert le soir les lundis, mercredis et vendredis.
Tél. 682 3. RUE DU PALAIS En face du Parc.
ST-HYACINTHE, P. Q.

DR HYACINTHE BRETON
CHIRURGIEN-DENTISTE
OUVERT LE SOIR
84 RUE MONDOR,
COIN CASCADES
SAINT-HYACINTHE, P.Q.
TÉL BELL 116

DOCTEUR PAUL OSTIGUY
SPECIALISTE
Maladies des YEUX, des OREILLES, du NEZ et de la GORGE.
CONSULTATIONS : 1 HR. A 4 HRS.
255, rue Sherbrooke Est, Montréal
— Tél. EST 5684 —

Téléphone 235 254 Cascade
J. A. R. Séguin
PLOMBIER-COUVREUR ET POSEUR D'APPAREILS DE CHAUFFAGE
Ancienne place H. Lorange.
UNE VISITE EST RESPECTUEUSE MENT SOLLICITÉE.

Téléphone Bell 486
Ed. Bernier & Cie,
PLOMBIERS
POSEURS D'APPAREILS DE CHAUFFAGE A EAU CHAUDE ET A VAPEUR
51 RUE CASCADES,
ST-HYACINTHE, P.Q.

Tél. Bell 517 15 rue Larocque
Quartier Cinq
L. P. FONTAINE
Entrepreneur-Plombier
Couvertures, appareils de chauffage
Soudure à l'Electricité.
Plomberie et Réparations de toute sorte

PACIFIQUE CANADIEN

HORAIRE DES TRAINS
Heure solaire

Tous les jours excepté le dimanche

Train No 262, laisse St-Hyacinthe à 7.5 a.m., arrive Montréal 11.30 a.m.

Train No 264, laisse St-Hyacinthe à 2.47 p.m., arrive Montréal 5.50 p.m.

Train No 261 laisse Montréal à 9.05 a.m., arrive St-Hyacinthe 11.25 a.m.

Train No 263 laisse Montréal à 3.10 p.m., arrive St-Hyacinthe 5.40 p.m.

Raccordement direct à Farnham, pour les Etats-Unis ou Provinces Maritimes. Service "Dominion Express" sur tous ces trains.

Pour billets ou autres informations s'adresser à J. E. MORIN, Agent. Même bureau que Dominion Express et C.P.R. Telegraph., coin Laframboise et Dessaulles, St-Hyacinthe, Qué.

La Prévoyance
Compagnie d'Assurances
Incendie
Responsabilité
Automobiles
Garantie
Accidents et Maladies
Bris de Glaces
189, rue St-Jacques -- Montréal
Tél. 4310 - 11 - 12 - 13
J. C. GAGNE, Directeur-Gérant.

CHAMBLY-CANTON

Les hommes, à l'exemple de la nature—en cette fin d'été—marchent à tâtons. La froide température que nous avons, semble paralyser les élans propres aux décisions fermes et catégoriques.

D'autres part, cet air froid, qui assèche nos fronts, et les rends plus dispos à regarder en nous-mêmes... fait...que l'on se rend compte de la vertigineuse poussée donnée à notre existence, et voilà qu'aujourd'hui, il y a une halte! On craint, on a presque peur, l'on se rend compte que demain n'arrive jamais! et c'est avec un frisson de—moribond—que nous mettons la main ici, là, pour règler un quelque chose...le plus pressé.

Mais, laissons au rêveur cette mélancolie et revenons à l'action...puisque ceux qui vivent sont ceux qui *lutent*. *Lutions pour* la bonne cause.

Ces semaines passées, nos deux villages: Bassin de Chambly et Chambly-Canton, ont été les théâtres d'événements remarquables.

Chambly-Canton a fêté son 258 anniversaire. De tout les coins des Etats-Unis et du Canada, les numismates sont venus visiter le vieux Fort, dont la renommée est maintenant universelle.

La Société d'Horticulture de Chambly a donnée sa neuvième exposition annuelle.

Le Dr J.L.H. Martel, qui est le fondateur et le président de cette Association depuis sa fondation fait du dévouement, qui va jusqu'à l'héroïsme, pour faire de cette exposition locale, une des mieux réussie.

Nous sommes à l'aise pour dire des vérités, car nous ne faisons plus partie de cette Association. Mais, il est une chose qui commande, c'est celle de rendre justice au Dr Martel, d'avoir travaillé ardument à travers un champs semé de mauvaises herbes de préjugés.

Grâce à Dieu, un bienfait n'est jamais perdu, et le docteur a raison de jouir d'une douce volupté à son coeur généreux, pour la bonne réputation rendue à Chambly-en-fleur.

M. le curé Lachapelle est revenu de sa retraite. A l'occasion de la "rentrée des classes" il a donné de sage conseil aux pères et mères de familles, par rapport à l'instruction à donner aux enfants.

Il est regrettable que l'école du village ne soit pas fréquenté par un plus grand nombre d'enfants. Nous souffrons, chez-nous, d'un trop grand nombre d'institutrices privées.

Il y a un devoir qui incombe aux Commissaires d'écoles.—A tous les commissaires— c'est de voir à préparer un programme scolaire qui réponde aux besoins des enfants, et des institutrices, en mesure de rendre les services réclamés. Nos enfants, ne vont pas à l'école protestante,—mais à l'école pour apprendre l'anglais, où l'enseignement est donné.

A messieurs les Commissaires, nous demandons des religieuses et des religieux,pour nos enfants. L'argent placé pour l'instruction d'une race qui veut vivre, ne peut pas être mal placé.

Sitio DesBien

———:o:———

ST-CESAIRE

Mardi le 4 septembre, eut lieu l'exposition agricole annuelle du comté de Rouville à Rougemont. Favorisée par une belle température, elle fut un véritable succès. Les exhibits étaient très nombreux. Comme les années dernières, nous avions enore à déplorer, sur le terrain, la présence de plusieurs petites tentes qui attirent les gens, mais qui n'ont aucun rapport avec le but d'une exposition qui d'encourager l'agriculture.

—La rentrée des classes eut lieu ici le 5 septembre. Au collège, le nombre des pensionnaires est de 160, celui des demi-pensionnaires de 33 et 42 externes. Au couvent, il y a 110 pensionnaires. C'est à peu près le même nombre d'entrées que l'année dernière.

—Nous avons un nouveau médecin depuis quelques semaines, le Dr Rolland Tremblay, originaire de Belocil. Il a fait ses études au séminaire de Québec, et à l'Université Laval du même endroit, il n'est reçu médecin que depuis un an. Nous souhaitons à ce nouveau venu, une belle carrière au milieu de nous.

—Ont été baptisés: le 4: Joseph, Raymond, Normand, fils d'Ubald Leduc et de Laura Choquette. Par. et mar., M. et Mme Edgar Tessier. beurrier, oncle et tante de l'enfant; le 9: Napoléon, Claude, Bernard, fils d'Henri Omer Marin, forgeron, et de Anna Barré. Par. et mar., M. et Mme Napoléon Ruel, oncle et tante de l'enfant; le 9: Marie-Blanche, fille de Albert Girard et de Ernestine Benoît. Par. et mar., Willie Girard, frère de l'enfant et Marie-Alice Gaucher, épouse du parrain.

—Le 5 septembre: Cyrille Ménard de St-Pie de Bagot, a épousé M.-Eva Jubinville, fille de Damien Jubinville et de Adélina Girard. Aussi le 5: Antoine Jubinville a épousé M.-Rose Lamarche de St-Paul d'Abbotsford. M. le curé a béni simultanément les deux mariages. M. et Mlle Jubinville sont le frère et la soeur.

—Le 4 septembre a été inhumé Lionel Langevin âgé de 5 mois, fils d'Alcée Langevin et de Laetitia Brunel.

———:o:———

Annette.—Germaine est très fâchée parce que sa dernière photographie ne l'avantage pas.

Lucette.—Pourtant elle est très *ressemblante*.

———:o:———

Canada, province de Québec, district de Saint-Hyacinthe.

Dans l'affaire de : JEAN-AZARIE CHICOINE, marchand, Saint-Charles-sur-Richelieu, cédant autorisé.

Avis public est par les présentes donné, que tous les droits, titres et intérêts du cédant autorisé dans les immeubles ci-après décrits :

1.—Un emplacement situé au village de Saint-Charles, connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-et-un (No 41) des plan et livre de renvoi officiels de Saint-Charles, sans bâtisse.

2.—Un emplacement situé au même endroit, connu et désigné comme étant le lot numéro cinquante-quatre (54), des dits plan et livre de renvoi officiels de St-Charles, à distance cependant du dit emplacement, un lopin de terre de forme triangulaire, étant la partie nord du dit lot; borné d'un côté par la rue Alma, de l'autre côté par le No 30 des dits plan et livre de renvoi officiels et de l'autre côté par le résidu du dit lot No 54, mesurant, le côté du triangle donnant sur la rue Alma, soixante-quatre pieds, celui donnant sur le No 30 formant une courbe, mesure cent quarante pieds et celui touchant au résidu du dit lot No 54, quatre-vingt sept pieds, le tout plus au moins et sans garantie de mesure précise, avec la remise y érigée.

3.—Un emplacement connu et désigné sous le numéro cinquante-sept (57) des dits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles.

4.—Un emplacement de forme irrégulière, connu et désigné sous le numéro soixante et un (No 61) des dits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles—avec la bâtisse servant de magasin et les autres dépendances y érigées; borné au nord-ouest par la rue Alma, au nord-est par la rue Union et au sud-est par le lot No 63 des susdits plan et livre de renvoi officiels, contenant environ trente-cinq perches en superficie, plus ou moins, sans garantie de mesure précise.

5.—L'emplacement connu et désigné sous le numéro soixante-sept (No 67) des dits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles—avec toutes les bâtisses dessus construites, servant de hangar à grain, circonstances et dépendances.

6.—Un emplacement sis et situé en la dite paroisse de Saint-Charles, connu et désigné sous le numéro quatre-vingt-deux et partie nord-est du numéro quatre-vingt neuf (No 82 et Ptie N.E. 89) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles, laquelle partie nord-est du numéro quatre-vingt-neuf comprend, avec le lot numéro quatre-vingt-deux sus-désigné, cent soixante-dix pieds de front, plus ou moins, par deux cents pieds de profondeur dans la ligne nord-est et cent trente-six pieds dans la ligne sud-ouest, plus ou moins, et sur une longueur de cent cinquante pieds dans l'arrière, ligne, aussi plus ou moins tenant, le dit numéro quatre-vingt-deux et la partie nord-est, du dit lot numéro quatre-vingt-neuf, en front au chemin public, en arrière au numéro quatre-vingt-deux A (82A) et à une partie de l'autre partie du dit lot No 89, du côté sud-ouest dans la ligne de l'arrière des bâtiments érigés sur la dite partie nord-est du dit lot No 89, et du côté nord-est, à la rue St-Pierre,—avec les bâtisses dessus érigées.

Seront vendus séparément, en vertu d'un jugement de la Cour de faillite, conformément à la Loi 9-10 George V, Chap. 36, art. 20, par. 3 A-B, et ses amendements, ayant effet du décret, à la porte de l'église paroissiale de Saint-Charles-sur-Richelieu, district de Saint-Hyacinthe, MARDI, le DEUXIEME jour d'OCTOBRE, 1923, à ONZE heures de l'avant-midi.

Conditions de paiement: 10 pour cent comptant, la balance sous trois jours.

Pour informations et cahier des charges, s'adresser au soussigné.

Le syndic autorisé,
VINCENT LAMARRE.

Bureaux: 820 Edifice Power.
83 rue Craig Ouest, Montréal.
Montréal, 29 août, 1923.

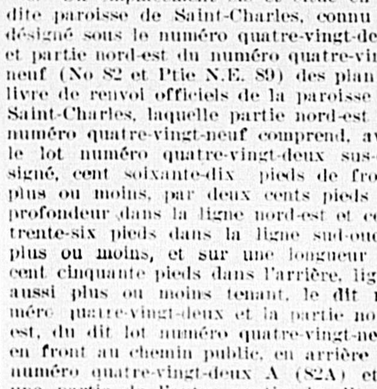

Le Courrier de St-Hyacinthe

Paraît tous les vendredis. Prix de l'abonnement : Canada $1.50 par an ; aux Etats-Unis $2.00 numéro 3 sous. Imprimé et publié aux Nos 68-70, rue Sainte-Anne, à St-Hyacinthe, par la Compagnie d'Imprimerie et Comptabilités (Limitée.) A. J. Gaudreau, Administrateur-Gérant.

UPTON

Dimanche le 2 septembre, bon nombre d'amis d'Upton se réunissait, pour se rendre en auto à St-Hilaire ou eut lieu un joli pique-nique à la montagne, organisé par MM. R. Gauthier et E. Pinsonnault. Voici les noms des heureux piqueniqueurs: Mme H. Allard, M. et Mme Evariste Pinsonnault, M. et Mme Jos. Pinsonnault, de St-Hyacinthe, M. et Mme Aimé Pinsonnault, de St-Hilaire, M. et Mme R. Gauthier et leur fillette, Rachel, M. et Mme Charles-Auguste Pinsonnault, avec leurs enfants, Marthe et Rachel, M. Emile Pinsonnault et sa petite fille, M.-Reine, Mlles Rita Pinsonnault, Alice Desmarais, R.-Amande Pinsonnault, Laurence et L. Boucher, Gabrielle Pinsonnault, M.-Paule Allard, Laurette Desmarais, Claire Allard, Rose-Alma Pinsonnault, MM. U. Laforce, Lionel Desmarais, Rodolphe Pinsonnault, Antonio Desmarais, Georges Allard, Sylvio Pinsonnault, Gaston Loiselle, Garcia Allard, Albert Pinsonnault, Edmond Desmarais, Gérard Allard, Edgar et D. Pinsonnault, Hervey Rousseau, et L. Pinsonnault. Après le dîner pris sur la pelouse il y eut des amusements et du chant. L'heure du départ sonna trop tôt, il fallut donc songer au retour, chacun emportant un bon souvenir de leur parti de plaisir.

...ATTENTION !...

Mlle **S. E. ADAM, Modiste de Chapeaux,** ainsi que Mlle **C. ALIX,** ont le plaisir d'informer le public qu'elles viennent d'ouvrir un magasin à

218, CASCADES.

Elles auront une machine à **"hemstitch",** confection d'enfants, coupons, étampage de broderie ; toutes marchandises seront de qualité extra et toutes nouvelles.

TOUS SONT CORDIALEMENT INVITÉS.

Mlle S. E. ADAM **Mlle C. ALIX**

ENCAN

Le 21 Septembre prochain, chez M. J. Bouchard,

MARCHAND DE PIANOS

21 RUE LAFRAMBOISE

AURA LIEU UN ENCAN GENERAL

Tout sera vendu, pour cause de départ : — Meubles de maison, articles de ménage, stock de magasin, pianos, graphophones, vitrines, "fixtures," etc.

L'ENCAN COMMENCERA A 7 HEURES 30 DU SOIR

Aussi Simple que son Nom

Vous n'éprouverez ni embarras, ni inquiétudes, de même que vous n'aurez besoin d'aucune connaissance mécanique pour faire fonctionner la laveuse électrique A.B.C.—Vous n'avez qu'à remplir la cuve d'eau—y mettre votre linge—enfin tourner le pouvoir électrique, et voilà! Tout le travail ardu, les efforts et la fatigue, l'usure et le déchirage du linge, le bouleversement général de la maison sont maintenant choses du passé, avec cette laveuse A.B.C. —et l'entrée chez vous de cette laveuse amène aussi la disparition de vos comptes de buanderie si auparavant votre lavage était fait en dehors.

Entrez dès aujourd'hui en communication avec notre représentant local. Il se fera grand plaisir de vous démontrer la grande cuve en cuivre ainsi que le tordeur à même cette splendide laveuse, et vous expliquera en même temps nos termes de versements partiels qui entrent une de ces laveuses chez vous.

Versement Primitif de CINQ DOLLARS et seulement $1.67 par Semaine

Toute ménagère devrait se procurer une de ces laveuses—tout foyer en a besoin d'une—et voilà maintenant l'occasion que vous attendiez.—Rappelez-vous bien—cette offre n'est valide que pour un temps limité. Intéressez-vous-y dès maintenaat—un délai peut vous être coûteux. Procurez-vous une

Laveuse ELECTRIQUE ABC

RENOMMÉE dans le MONDE ENTIER

Southern Canada Power Co Limited

SOUTHERN POWER CANADA

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE. — Un tailleur d'expérience pourrait trouver de l'emploi en s'adressant à la Maple Leaf Overall Co., rue Mondor, St-Hyacinthe.

SERVANTE DEMANDEE. — On demande une servante. Pas d'enfants. S'adresser à 79 rue Ste-Anne.

SERVANTE DEMANDEE. — On demande une servante pour petite famille. S'adresser au No 244 rue Girouard.

A VENDRE. —Un ameublement de salon et un bycicle. S'adresser à Wilfrid Lavallée, village St-Antoine.

A VENDRE. — Maison privée bien située et pourvue de toutes les améliorations modernes. Conditions faciles. S'adresser au No 312 rue Girouard, St-Hyacinthe.

A LOUER. — Logis à louer, situé au coin des rues Cascades et St-Dominique. S'adresser au no. 28 rue Bourdages.

A LOUER. — Magasin de 55 pds de profondeur, rue Cascades, voisin du magasin J. A. Godard, deux vitrines, système de chauffage. En bon ordre. S'adresser au magasin Godard, ou à Mme Louis Marier, 23 rue Dessaulles.

A LOUER. — Un beau logement situé au no. 239 rue Girouard, à sous-louer pour jusqu'au 1er mai prochain. S'adresser au bureau de la Cie Penman's rue Girouard.

A LOUER. — Un beau logement de six appartements. Ménage à neuf récemment, situé au no. 7 rue Larocque. S'adresser sur les lieux ou téléphonez à 397.

TRANSPORT GENERAL. — Pianos, valises, meubles, effets de ménage, etc. Camion automobile à l'heure, à la journée ou au voyage. Tél. 220, Osias Chenette, 6 Larocque, St-Hyacinthe.

MACHINE A SABLER.— M'étant dernièrement procuré une machine à sabler les planchers, j'invite cordialement les personnes qui auraient des travaux de ce genre à faire exécuter, de bien vouloir me les confier, leur assurant d'avance une entière satisfaction.
E.A. GENDRON, 244 rue Cascades

BIBLIOTHEQUE. — On demande à acheter une bibliothèque à rayons démontables. S'adresser au *Courrier*.

Dr W. L. LEWIS
Des Hopitaux de Londres, Paris
531a rue St-Denis. - MONTREAL
Maladies de l'Estomac, du Coeur et des Poumons.
CONSULTATIONS: — MIDI A 4 HEURES ET PAR CORRESPONDANCE.

Rue LAFONTAINE : 4 appartements $9.00 par mois prendre au 1er octobre.

Rue NOTRE-DAME : 4 appartements, $10.00 par mois, prendre au 1er octobre.

Rue BOURDAGES. 4 appartements et un autre au dernier étage. Garde-robes. A prendre immédiatement, au 2ème étage $9.00.

Rue BOURDAGES. 4 appartements et un autre app. au dernier étage, libre au 1er Octobre, au 2ème étage, $11.00.

A VENDRE. —Un clavigraphe Remington de première qualité. Prix $30.00.

Pour plus amples informations, adressez-vous au bureau d'EUGENE BENOIT, 90 Ste-Anne St-Hyacinthe

NOUVELLE AGENCE. — J'ai l'honneur de vous informer que j'ai acquis l'agence pour robes et manteaux pour Dames et pardessus pour hommes. Ces marchandises sont fabriquées sur ordre par la National Mail Order House Co., de Montréal. Vous trouverez à mon magasin le plus grand assortiment d'échantillons ainsi que photographies des plus nouveaux modèles de New-York. Une visite est sollicitée.
VICTOR HEBERT, 63 Cascades
Tél : magasin, 576 résidence, 392w

MESDAMES, j'ai l'agence pour Corsets Spirella, Brassières et Caoutchouc. Etant corsetière Spirella et domiciliée dans ce district, mon expérience est à votre service. Sans obligation de votre part, vous pouvez communiquer avec moi par lettre, carte postale, ou téléphone pour tout ce qui regarde ma profession.
Madame A. BOUSQUET
Tél. 415J 85 rue Bourdages
St-Hyacinthe.

SPECIAL AUX DAMES ET DEMOISELLES
Corsets Spéciaux Spirella,
Compagnie Niagara,
vendus sur mesure
A vendre : objets en caoutchouc, bijouteries de toutes sortes. Spécialités: colliers de perles et boucles d'oreilles, etc. Traitements de Mme Summer. Sirop pour la toux et la coqueluche.
Mme ULRIC BOUVIER
30 William St-Hyacinthe, P.Q.

Collections de comptes, dettes, billets, jugements, et achat d'hypothèques par une maison de Montréal, digne de confiance, qui peut vous recouvrer votre argent. Prix 10% Références : Agence Commerciale de McNaughton Goodstone & Michaud, Montréal.
Dominion Financial Corporation ltd
232 rue St-Jacques, Montréal

Clavigraphes

Clavigraphes, reconstruits à neuf de toutes les marques et prix à la portée de tous. Sans clavigraphes votre commerce ou profession n'est pas complet.

Réparation de clavigraphes de toutes les marques, Rubans, Papier carbon, Brosses, Huile, etc.

Machines pour écrire et protéger les chèques, pour empêcher la majoration du montant.

CIE DES CLAVIGRAPHES
58 rue St-Jacques Montréal

Encourageons les notres

INCONTESTABLEMENT
— LA —
REINE des BIERES

Mousseuse,
Nutritive,
Stimulante

DEMANDEZ-LA PARTOUT

Le Porter Champlain

est reconnu comme le meilleur reconstituant

EN VENTE CHEZ:
H. MESSIER & FILS, EPICIERS, 46 rue Cascades
ST-HYACINTHE